



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Rapport de l'enquête sur l'enseignement de la
philosophie au cours de l'année scolaire 2024-2025 et
sur la session 2025 du baccalauréat

Table des matières

Préambule.....	3
Questionnaire et données chiffrées	5
Fonctions et effectifs	5
L'épreuve de philosophie au baccalauréat et sa préparation.....	6
L'enseignement en filière technologique en 2024-2025.....	8
L'enseignement de la spécialité HLP en 2024-2025.....	9
L'enseignement de l'EMC en 2024-2025.....	9
L'enseignement en CPGE en 2024-2025	10
La filière générale au bac 2025	10
La filière technologique au bac 2025.....	11
La spécialité HLP au bac 2025.....	12
Le grand oral au bac 2025	14
Délibérations.....	14
Perspectives d'ensemble	14
Synthèse qualitative	15
I. L'enseignement de la philosophie et la préparation au baccalauréat.....	15
1. L'épreuve de philosophie au baccalauréat et sa préparation	15
2. L'enseignement dans la voie technologique en 2024-2025.....	18
3. L'enseignement de la spécialité HLP en 2024-2025	19
4. L'enseignement moral et civique en 2024-2025.....	22
5. L'enseignement en CPGE en 2024-2025.....	23
II. La session 2025 du baccalauréat.....	25
1. La filière générale au baccalauréat 2025	25
2. La filière technologique au baccalauréat 2025.....	26
3. La spécialité « humanités, littérature et philosophie » au baccalauréat 2025	29
4. Le grand oral au baccalauréat 2025	31
III. Perspectives d'ensemble	33
1. Renforcer la place de la philosophie dans le système scolaire	33
2. L'avenir du baccalauréat.....	34

Préambule

Chaque année, dès que les opérations du baccalauréat sont closes, l'Appép adresse un questionnaire à l'ensemble des professeurs de philosophie de l'enseignement secondaire, qu'ils enseignent en première, en terminale ou en classes préparatoires. Il est resté ouvert jusqu'au 20 octobre 2025. L'association s'est efforcée de le diffuser le plus largement possible. Elle a mobilisé pour cela ses propres adhérents. Elle a recouru aux réseaux sociaux. Elle s'est adressée à un très grand nombre de chefs d'établissement, les priant de transmettre le questionnaire aux collègues.

Si les questions sont sensiblement les mêmes que celles des années précédentes, un relief particulier a été donné à l'épreuve de philosophie de tronc commun au baccalauréat, à son format, à sa nature et aux conditions de sa préparation. On sait combien la popularisation des « intelligences artificielles génératives » a changé la donne. La volonté de s'emparer de cette question a suscité une motion de l'Assemblée générale de l'Appép, le 24 mai 2024¹.

Quant aux autres questions, elles ont porté en premier lieu sur les conditions d'enseignement de la philosophie au cours de l'année écoulée, en second lieu sur les épreuves de philosophie et les opérations de correction du baccalauréat, en troisième lieu sur des perspectives d'ensemble. Chaque question ou presque donne l'occasion de compléter sa réponse par un commentaire. L'enquête ne pouvait tout aborder. Les questions ciblent de préférence des thèmes connus pour l'importance de leurs enjeux. C'est pourquoi, par exemple, aucune question n'a été posée sur l'enseignement en filière générale. On s'est concentré sur l'enseignement en filière technologique et en spécialité « humanités, littérature et philosophie ».

Tous les répondants ne se sont pas vu poser toutes les questions. L'outil utilisé permettait de faire en sorte que ne leur soient posées que les questions qui les concernaient en vertu du cadre d'enseignement qu'ils déclaraient au départ. C'est ainsi par exemple que les professeurs ayant déclaré n'enseigner qu'en CPGE n'ont pas eu à répondre aux questions relatives au baccalauréat. En revanche, la question sur l'avenir du baccalauréat et la question sur la manière d'améliorer la place de la philosophie dans le système scolaire ont été posées à tous.

437 professeurs ont répondu à tout ou partie des questions qui pouvaient leur être posées. C'est sensiblement moins que l'an dernier (515 réponses). L'exigence de crédibilité nous conduit toutefois à ne retenir que les réponses des 258 professeurs qui ont répondu entièrement (ils étaient 314 en 2024), ce qui impliquait qu'ils précisent leur nom, leur établissement et leur académie, données qui demeurent bien sûr confidentielles.

92 % de ces 258 professeurs enseignaient en première et en terminale ; 7 % en CPGE uniquement. Parmi les professeurs de première et de terminale, une substantielle minorité, plus du quart, n'enseigne qu'en tronc commun (28 %), tandis que la grande majorité enseigne à la fois en tronc commun et en spécialité (72 %). Un seul professeur a déclaré n'enseigner qu'en spécialité. Les professeurs enseignant en tronc commun le font pour la plupart à la fois en voie technologique et en voie générale (61 %). Un gros tiers (37 %) n'enseigne qu'en voie générale et une toute petite minorité (2 %) en voie technologique uniquement. L'enseignement en voie technologique se fait avec un dédoublement de la deuxième heure dans 30 % des cas.

¹ [Motion sur la préparation de l'épreuve de philosophie au baccalauréat](https://www.appep.net/motions-votees-par-lag-le-24-mai-2025/) : <https://www.appep.net/motions-votees-par-lag-le-24-mai-2025/>

Pour ce qui est de la spécialité, ceux qui y enseignent le font – sans surprise, étant donné l’abandon fréquent de la spécialité en fin de première – plus souvent en première qu’en terminale : 38 % en première seulement ; 31 % en terminale seulement ; 30 % aux deux niveaux.

Notons également que 23 % des professeurs déclaraient enseigner, en dehors de leur service au lycée général ou technologique, dans d’autres structures : en BTS, en licence, en Inspé, en PPPE, en IEP, par exemple. 97 % des professeurs enseignant dans le secondaire ont été mobilisés pour le baccalauréat (+ 3 % par rapport à l’année 2024).

Le nombre de classes par professeur hors CPGE reste stable autour de 5, de même que le nombre d’élèves autour de 135. Mais bien sûr les disparités peuvent être nombreuses. La moyenne du troisième quartile est de 160 élèves et une vingtaine d’enseignants déclarent un nombre dépassant 200. Ces derniers enseignent le plus souvent en spécialité et en tronc commun à la fois. Il se vérifie que la spécialité est un multiplicateur d’élèves par professeur.

Comme les années précédentes, la première partie du rapport présente le questionnaire ainsi que les données chiffrées. La seconde partie propose une synthèse qualitative des réponses. Elle met en regard les chiffres et les commentaires qui les éclairent. Elle dégage les leçons qui semblent pouvoir être tirées. Elle rappelle les demandes et propositions de l’Apep. Toutes les phrases en italiques et entre guillemets sont des citations textuelles.

L’association remercie chaleureusement les collègues pour le temps qu’ils ont consacré à ce questionnaire, pour les éclairages qu’ils donnent, pour les diagnostics qu’ils élaborent et pour les propositions souvent très argumentées qu’ils formulent. Nous les remercions également pour leurs témoignages de reconnaissance.

Nous aimerions que le nombre de réponses soit plus élevé. Il n’en demeure pas moins qu’il n’a rien de négligeable. L’enquête annuelle de l’Apep reste une ressource irremplaçable. Elle n’a pas d’équivalent pour la connaissance des préoccupations, des attentes réelles et des propositions expertes des professeurs de philosophie. Souhaitons que ce rapport soit consulté par l’institution, et en particulier par l’administration centrale qui tout en se disant à l’écoute des professeurs, s’obstine bien souvent dans des politiques qui prouvent plutôt sa surdité à leur parole.

Questionnaire et données chiffrées

Note : En ce qui concerne les questions ne débouchant pas sur des résultats chiffrés, nous nous contentons ci-après de les mentionner. Pour avoir connaissance des réponses auxquelles elles ont donné lieu, on se reportera à la synthèse qualitative qui constitue la seconde partie de ce rapport, et la plus substantielle.

Nombre total de réponses : 437

Nombre de questionnaires complets : 258

Fonctions et effectifs

En 2024-2025, vous avez enseigné²...

- En première ou en terminale : 92 %
- En CPGE : 7 %
- Dans un autre cadre que la première, la terminale ou les CPGE : 23 %

En première et/ou terminale, vous avez enseigné³...

- En tronc commun uniquement : 28 %
- En spécialité uniquement : 0 % (une seule réponse)
- En tronc commun et en spécialité : 72 %

Avez-vous participé à la session 2024 du baccalauréat⁴ ?

- Oui : 97 %
- Non : 3 %

Combien de classes avez-vous eues cette année (classes d'EMC comprises) ?

- Moyenne : 5 (Moyenne 2024 : 4,9. Moyenne 2023 : 4,9)
- Enseignement en tronc commun uniquement : 4,6⁵
- Enseignement en tronc commun et en spécialité : 5,2⁶

Combien d'élèves avez-vous eus cette année ?

- Moyenne : 137 (Moyenne 2024 : 136. Moyenne 2023 : 135)
- Enseignement en tronc commun uniquement : 129⁵
- Enseignement en tronc commun et en spécialité : 140⁶

En tronc commun, vous avez enseigné...

- En voie générale uniquement : 37 %
- En voie technologique uniquement : 2 %
- En voie générale et en voie technologique : 61 %

² Plusieurs réponses étaient possibles.

³ Question posée aux seuls professeurs ayant déclaré enseigner en première ou en terminale.

⁴ La question n'a pas été posée aux professeurs n'ayant déclaré enseigner qu'en CPGE.

⁵ 28 % des réponses.

⁶ 72 % des réponses.

L'épreuve de philosophie au baccalauréat et sa préparation

En voie générale, combien de devoirs en situation d'examen avez-vous pu organiser, en moyenne ?

- Moyenne : 2,5 devoirs.

Cette moyenne se décompose ainsi :

- Ont fait réaliser un seul devoir en situation d'examen : 20 %
- 2 devoirs : 43 %
- 3 devoirs : 23 %
- 4 devoirs : 7 %
- 5 devoirs et plus : 7 %

Au regard du nombre de devoirs en situation d'examen que vous avez pu organiser en voie générale, estimez-vous que vos propres élèves ont été suffisamment préparés à l'épreuve terminale de philosophie ?

- Oui : 49,6 %
- Non : 50,4 %

En voie générale, l'organisation des devoirs en 4 heures a-t-elle été prise en charge par la direction de votre établissement ?

- Oui : 88,7 %
- Non : 11,3 %

En voie technologique, combien de devoirs en situation d'examen avez-vous pu organiser, en moyenne ?

- Moyenne : 1,9 devoir.

Cette moyenne se décompose ainsi :

- N'ont fait réaliser aucun devoir en situation d'examen : 2,3 %
- Un seul devoir : 42,8 %
- 2 devoirs : 36,4 %
- 3 devoirs : 12,7 %
- 4 devoirs et plus : 5,8 %

Au regard du nombre de devoirs en situation d'examen que vous avez pu organiser en voie technologique, estimez-vous que vos propres élèves ont été suffisamment préparés à l'épreuve terminale de philosophie ?

- Oui : 35,6 %
- Non : 65,4 %

En voie technologique, l'organisation des devoirs en 4 heures a-t-elle été prise en charge par la direction de votre établissement ?

- Oui : 83,6 %
- Non : 16,4 %

De manière générale, estimez-vous les conditions rassemblées pour une préparation suffisante de vos élèves à l'épreuve de philosophie ?

- Oui pour les deux voies : 28,3 %
- Seulement pour la générale : 21,2 %
- Seulement pour la voie technologique : 1,4 %
- Non pour les deux voies : 49,1 %

Évaluez-vous des dissertations ou explications de texte faites à la maison ?

- Oui : 25,8 %
- Non : 74,2 %

Avez-vous constaté que vos élèves s'aidaient d'une IA lorsqu'ils avaient à faire un devoir à la maison ?

- Oui : 100 %

Avez-vous sanctionné les copies générées totalement ou partiellement par une IA ?

- Oui : 65 %
- Non : 35 %

Les élèves sanctionnés ont-ils contesté leur note ?

- Oui : 13,2 %
- Non : 86,8 %

Est-ce le recours aux IA qui vous a conduit à renoncer à donner des devoirs à faire à la maison ?⁷

- Oui : 82,8 %
- Non : 17,2 %

Quels travaux donnez-vous à faire en classe pour préparer vos élèves à l'épreuve de philosophie ?

Ces travaux vous semblent-ils préparer suffisamment les élèves à l'épreuve ?

- Oui : 53,2 %
- Non : 46,8 %

Afin de surmonter les difficultés à préparer les élèves à l'épreuve du baccalauréat, estimez-vous nécessaire de la modifier ? On entend ici par « épreuve » le principe (actuellement en vigueur) du choix entre deux sujets de dissertation et un sujet d'explication de texte. Une évolution de l'épreuve ne consisterait pas nécessairement en un changement de la nature des exercices (dissertation et/ou explication de texte).

- Oui pour les deux voies : 27,7 %
- Seulement pour la voie technologique : 30,8 %
- Seulement pour la générale : 2,3 %
- Non pour les deux voies : 41,1 %

Si l'épreuve de philosophie devait évoluer, estimez-vous qu'il faudrait réduire sa durée (actuellement de 4 h) ?

- Oui pour les deux voies : 3,9 %
- Seulement pour la voie technologique : 28 %
- Seulement pour la voie générale : 0,4 %
- Non pour les deux voies : 67,7 %

Si l'épreuve devait évoluer, à quelles nouvelles modalités irait votre préférence ? (Vous pouvez éventuellement différencier votre réponse selon qu'il s'agit de la voie générale ou de la voie

⁷ Question posée aux seuls professeurs ayant répondu « non » à la question : Évaluez-vous des dissertations ou explications de texte faites à la maison ?

technologique.) On entend ici par « épreuve » le principe (actuellement en vigueur) du choix entre deux sujets de dissertation et un sujet d'explication de texte. Une évolution de l'épreuve ne consisterait pas nécessairement en un changement de la nature des exercices (dissertation et/ou explication de texte).

L'enseignement en filière technologique en 2024-2025

En voie technologique, la deuxième heure était-elle dédoublée ?

- Oui : 30 % (*Moyenne 2024 : 29 %*)
- Non : 63 %
- Seulement dans certaines de mes classes technologiques : 7 %

Quelle était en moyenne l'effectif de vos classes non dédoublées⁸ ?

- Moyenne : 27,8
- Minimum : 6
- Maximum : 36
- Médiane : 30

En l'absence de dédoublement, avez-vous toutefois bénéficié d'effectifs réduits ?

- Oui : 34 % (*Moyenne 2024 : 33 %*)
- Non : 48 %
- Pas dans tous les cas : 13 %
- Je l'ignore : 6 %

De combien d'élèves se composait votre effectif réduit ? (Si vous aviez plusieurs classes à effectifs réduits, entrez une moyenne.)

- Moyenne : 19,4
- Minimum : 6
- Maximum : 26
- Médiane : 20

Quelle appréciation portez-vous sur votre expérience d'enseignement dans la voie technologique cette année ?

- Très positive : 11 % (*2024 : 8 %*)
- Plutôt positive : 51 % (*2024 : 52 %*)
- Plutôt négative : 29 % (*2024 : 33 %*)
- Très négative : 10 % (*2024 : 7 %*)

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Quelles satisfactions avez-vous principalement rencontrées ?

⁸ Nous laissons de côté une question posée en cas de dédoublement, mal comprise parce que mal formulée : « quel était en moyenne l'effectif de vos classes dédoublées ? ». De toute évidence, les collègues ont répondu tantôt par le nombre d'élèves de la classe entière, tantôt par le nombre d'élèves par demi-groupe.

L'enseignement de la spécialité HLP en 2024-2025

Le programme de la spécialité HLP (entrées, attendus, exigences, notamment de concertation, etc.) vous satisfait-il ?⁹

- Oui : 36,4 %
- Non : 39,2 %
- Sans opinion : 24,4 %

Quel jugement portez-vous sur les exercices d'essai et d'interprétation philosophiques ?⁹

Le format de l'épreuve (ou bien un essai philosophique et une interprétation littéraire, ou bien un essai littéraire et une interprétation philosophique, le tout en 4 h) vous convient-il ?¹⁰

- Oui, pleinement : 18,3 % (2024 : 15 %)
- C'est un pis-aller : 40,2 % (2024 : 45 %)
- Non : 41,4 % (2024 : 40 %)

Estimez-vous avoir pu préparer vos élèves à leur épreuve de grand oral ?¹⁰

- Oui, sans grande difficulté : 22,1 %
- Oui, mais difficilement : 41,4 %
- Non, ou à peine : 36,5 %

Souhaiteriez-vous enseigner la spécialité HLP ?¹¹

- Oui : 26,2 % (2024 : 37 %)
- Non : 39,3 % (2024 : 31 %)
- Sans avis sur la question : 34,4 % (2024 : 32 %)

L'enseignement de l'EMC en 2024-2025

Votre chef d'établissement attribue-t-il sans difficultés l'EMC aux professeurs de philosophie qui en font la demande ?

- Oui : 28,2 % (2024 : 25 %)
- Non : 34,6 % (2024 : 35 %)
- Je l'ignore : 37,2 % (2024 : 40 %)

Étiez-vous en charge de l'EMC cette année ?

- Oui : 23,5 % (2024 : 25 %)
- Non : 76,5 % (2024 : 75 %)

Si oui, êtes-vous satisfait d'avoir été chargé de cet enseignement ?

- Je l'avais souhaité et j'en suis satisfait : 49,1 % (2024 : 49 %)
- Je ne l'avais pas souhaité, mais j'en suis satisfait : 23,6 % (2024 : 25 %)
- Je l'avais souhaité, mais n'en suis pas satisfait : 12,7 % (2024 : 15 %)
- Je ne l'avais pas souhaité et je n'en suis pas satisfait : 14,5 % (2024 : 11 %)

⁹ Cette question était posée à tous les professeurs, qu'ils enseignent ou non la spécialité.

¹⁰ Cette question était posée aux seuls professeurs ayant déclaré enseigner la spécialité.

¹¹ Question posée aux collègues ayant déclaré ne pas enseigner la spécialité.

Quels éclairages spécifiques pensez-vous avoir apportés, en tant que professeur de philosophie ?

Si non, auriez-vous souhaité enseigner en EMC ?

- Oui : 24,7 % (2024 : 25 %)
- Non : 47,8 % (2024 : 44 %)
- Sans avis sur la question : 27,5 % (2024 : 32 %)

L'enseignement en CPGE en 2024-2025

NB : Ces questions ont été posées aux seuls professeurs ayant déclaré enseigner en CPGE.

Vous avez enseigné...

- En prépa littéraire : 8 réponses
- En prépa économique et commerciale : 6 réponses
- En prépa scientifique : 6 réponses

Estimez-vous avoir pu mener votre mission dans des conditions satisfaisantes en prépa littéraire ?

- Oui, pleinement satisfaisantes : 6 réponses
- Pas entièrement satisfaisantes : 2 réponse
- Non, globalement insatisfaisantes : 0 réponse

Estimez-vous avoir pu mener votre mission dans des conditions satisfaisantes en prépa scientifique ?

- Oui, pleinement satisfaisantes : 3 réponses
- Pas entièrement satisfaisantes : 2 réponses
- Non, globalement insatisfaisantes : 1 réponse

Estimez-vous avoir pu mener votre mission dans des conditions satisfaisantes en prépa économique et commerciale ?

- Oui, pleinement satisfaisantes : 3 réponses
- Pas entièrement satisfaisantes : 3 réponses
- Non, globalement insatisfaisantes : 0 réponse

Les épreuves de concours vous semblent-elles avoir été conformes aux programmes et aux attendus ?

- Oui, tout à fait conformes : 12 réponses
- Oui, globalement, mais pas entièrement : 6 réponses
- Pas assez conformes : 0 réponse

Comment envisagez-vous l'avenir des CPGE ?

La filière générale au bac 2025

Avez-vous corrigé le baccalauréat en filière générale ?¹²

- Oui : 69,6 % (2024 : 73 %)
- Non : 30,4 % (2024 : 27 %)

¹² Question posée aux seuls professeurs ayant déclaré avoir enseigné en première ou en terminale.

En filière générale, combien de copies vous ont-elles été attribuées ?¹³

- Moyenne : 119 (2024 : 126)

Merci de préciser, si vous l'avez calculé ou si vous avez la possibilité de le calculer, le nombre de copies que vous avez eues à corriger par jour ouvrable en filière générale.

- Moyenne : 13,6 (Moyenne : 14)

Avez-vous jugé satisfaisants les sujets de la filière générale ?¹⁴

- Oui : 64,7 %
- Non : 7,4 %
- Pas tous : 18,2 %
- Sans opinion ou sans réponse : 9,7 %

Les réunions d'entente et d'harmonisation ont-elles été utiles à votre correction en filière générale ?¹⁵

- Utiles : 59,4 % (2024 : 52 %)
- Peu utiles : 27,1 % (2024 : 35 %)
- Inutiles : 13,5 % (2024 : 13 %)

Avez-vous été convoqué pour faire passer l'oral de rattrapage en filière générale ?

- Oui : 43,3 % (2024 : 39 %)
- Non : 56,7 % (2024 : 61 %)

Si oui : cette session d'oral de rattrapage en filière générale s'est-elle déroulée de manière satisfaisante ?

- Oui : 72,1 % (2024 : 77 %)
- Non : 27,9 % (2024 : 23 %)

En voie générale, avez-vous été informé de la tenue d'une seconde réunion d'harmonisation (ou de révision des notes attribuées par les correcteurs) ne rassemblant pas l'ensemble des correcteurs ? Y avez-vous participé ?

- Oui, mais je n'y ai pas participé : 14,6 %
- Oui, et j'y ai participé : 11,4 %
- Non, je n'ai eu aucune information en ce sens : 74 %

Qu'avez-vous pensé de cette réunion ?

La filière technologique au bac 2025

Avez-vous corrigé le baccalauréat en filière technologique ?¹⁶

- Oui : 15,8 % (2024 : 18 %)
- Non : 84,2 % (2024 : 82 %)

¹³ Question posée aux seuls professeurs ayant répondu « oui » à la question précédente.

¹⁴ Question posée à tous. Les sujets de métropole étaient rappelés. Sujet 1) Notre avenir dépend-il de la technique ? Sujet 2) La vérité est-elle toujours convaincante. Sujet 3) Texte de John Rawls extrait de *Théorie de la justice*, commençant par : « Tous les citoyens devraient avoir les moyens d'être informés des questions politiques. »

¹⁵ Question posée aux seuls professeurs ayant corrigé en voie générale, de même que les quatre suivantes.

¹⁶ Question posée à tous les professeurs ayant déclaré enseigner en première ou en terminale.

En filière technologique, combien de copies vous ont-elles été attribuées ?¹⁷

- Moyenne : 127 (2024 : 126)

Merci de préciser, si vous l'avez calculé ou si vous avez la possibilité de le calculer, le nombre de copies que vous avez eues à corriger par jour ouvrable en filière technologique.

- Moyenne : 14 (2024 : 14)

Avez-vous jugé satisfaisants les sujets de la filière technologique ?¹⁸

- Oui : 45,3 %
- Non : 4,7 %
- Pas tous : 11,2 %
- Sans opinion ou sans réponse : 38,8 %

Les réunions d'entente et d'harmonisation ont-elles été utiles à votre correction en filière technologique ?¹⁹

- Utiles : 64,7 % (2024 : 65 %)
- Peu utiles : 20,6 % (2024 : 31 %)
- Inutiles : 14,7 % (2024 : 4 %)

Avez-vous été convoqué pour faire passer l'oral de rattrapage en filière technologique ?

- Oui : 44,5 % (2024 : 48 %)
- Non : 55,5 % (2024 : 52 %)

Si oui : cette session d'oral de rattrapage en filière technologique s'est-elle déroulée de manière satisfaisante ?

- Oui : 64,3 % (2024 : 83 %)
- Non : 35,7 % (2024 : 17 %)

En voie technologique, avez-vous été informé de la tenue d'une seconde réunion d'harmonisation (ou de révision des notes attribuées par les correcteurs) ne rassemblant pas l'ensemble des correcteurs ? Y avez-vous participé ?

- Oui, mais je n'y ai pas participé : 11,4 %
- Oui, et j'y ai participé : 11,4 %
- Non, je n'ai eu aucune information en ce sens : 77,1 %

Qu'avez-vous pensé de cette réunion ?

La spécialité HLP au bac 2025

Avez-vous corrigé le baccalauréat en spécialité HLP ?²⁰

- Oui : 15 % (2024 : 15 %)

¹⁷ Question posée aux seuls professeurs ayant corrigé en voie technologique, de même que la suivante.

¹⁸ Question posée à tous. Les sujets de métropole étaient rappelés. Sujet 1) Sommes-nous libres en toutes circonstances ? Sujet 2) Avons-nous besoin d'art ? Sujet 3) Extrait de la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith, commençant par : « La société peut se maintenir entre différents hommes comme entre différents marchands, à partir du sens de son utilité, sans aucun lien réciproque d'amour ou d'affection. »

¹⁹ Question posée aux seuls correcteurs de la filière technologique, de même que les quatre suivantes.

²⁰ Question posée à tous les professeurs ayant déclaré enseigner en spécialité HLP.

- Non : 85 % (2024 : 85 %)

En spécialité HLP, combien de copies vous ont-elles été attribuées ?

- Moyenne : 65 (2024 : 67)

Merci de préciser, si vous l'avez calculé ou si vous avez la possibilité de le calculer, le nombre de copies que vous avez eues à corriger par jour ouvrable en spécialité HLP.

- Moyenne : 12 (2024 : 13)

Les sujets d'HLP des jours 1 et 2 vous ont-ils semblé de difficulté égale ?²¹

- Oui : 17 % (2024 : 5 %)
- Non, le sujet du jour 1 était plus difficile : 15,1 % (2024 : 7 %)
- Non, le sujet du jour 2 était plus difficile : 33,3 % (2024 : 88 %)

La réunion d'entente a-t-elle été utile à votre correction en spécialité HLP ?

- Oui : 88,6 % (2024 : 68 %)
- Non : 11,4 % (2024 : 32 %)

Vous a-t-il été demandé d'harmoniser vos notes avec le correcteur de lettres ?

- Oui : 45,7 % (2024 : 45 %)
- Non : 54,3 % (2024 : 55 %)

Vous a-t-il été demandé de bonifier les notes que vous aviez attribuées en spécialité HLP ?

- Oui : 23 % (2024 : 20 %)
- Non : 77 % (2024 : 80 %)

Avez-vous participé à une réunion d'harmonisation (ou « réunion de suivi » pour la spécialité HLP ?

- Oui : 83 % (2024 : 71 %)
- Non : 17 % (2024 : 29 %)

Pour la spécialité HLP, avez-vous été informé de la tenue d'une seconde réunion d'harmonisation (ou de révision des notes attribuées par les correcteurs) ne rassemblant pas l'ensemble des correcteurs ? Y avez-vous participé ?

- Oui, mais je n'y ai pas participé : 20 %
- Oui, et j'y ai participé : 17,1 %
- Non, je n'ai eu aucune information en ce sens : 62,9 %

Qu'avez-vous pensé de cette réunion ?

Avez-vous été convoqué pour faire passer l'oral de rattrapage pour la spécialité HLP ?

- Oui. : 37 % (2024 : 37 %)
- Non : 63 % (2024 : 63 %)

Si oui : cette session d'oral de rattrapage en spécialité HLP s'est-elle déroulée de manière satisfaisante ?

²¹ Cette question, de même que toutes les suivantes, ont été posées aux seuls professeurs ayant déclaré avoir corrigé la spécialité HLP. Pour les sujets, voir *infra*, synthèse qualitative, sur la spécialité HLP au baccalauréat 2025.

- Oui : 100 % (2024 : 88 %)
- Non : 0 % (2024 : 12 %)

Le grand oral au bac 2025

Avez-vous été convoqué pour siéger à un jury de grand oral ?²²

- Oui : 14,8 % (2024 : 11 %)
- Non : 89 % (2024 : 85,2 %)

Si oui : sur combien de jours avez-vous été convoqué à siéger pour le grand oral ?

- Moyenne : 2 (2024 : 2,3)

Ayant été convoqué au grand oral, avez-vous eu moins de copies à corriger ?

- Oui : 53,3 % (2024 : 43 %)
- Non : 46,7 % (2024 : 57 %)

Au grand oral, avez-vous dû interroger des candidats dont le sujet portait sur une spécialité autre qu'HLP ?

- Oui : 21 % (2024 : 24 %)
- Non : 79 % (2024 : 76 %)

Le fait d'avoir siégé dans un jury de grand oral cette année a-t-il infléchi votre regard sur cette épreuve ?

- Oui, favorablement : 21,2 % (2024 : 27 %)
- Oui, défavorablement : 15,2 % (2024 : 20 %)
- Non : 63,6 % (2024 : 53 %)

Délibérations

Avez-vous été convoqué à un jury de délibérations ?

- Oui : 35,4 % (2024 : 45 %)
- Non : 64,6 % (2024 : 55 %)

Si oui : avez-vous jugé satisfaisant le déroulement de ces délibérations ?

- Oui : 67,5 % (2024 : 62 %)
- Non : 32,5 % (2024 : 38 %)

Perspectives d'ensemble

Quelles évolutions vous semblent utiles ou nécessaires pour renforcer la place de la philosophie dans le système scolaire ?

Comment envisagez-vous l'avenir du baccalauréat ?

²² Question posée à tous les professeurs ayant déclaré enseigner en spécialité HLP.

Synthèse qualitative

I. L'enseignement de la philosophie et la préparation au baccalauréat

1. L'épreuve de philosophie au baccalauréat et sa préparation

Les devoirs sur table en voie générale

Avec une moyenne de 2,5 devoirs donnés dans les conditions de l'examen en voie générale la moitié des professeurs de philosophie qui ont répondu au questionnaire considèrent que leurs élèves ont été suffisamment préparés au baccalauréat. Mais ce chiffre est trompeur. En effet, près de 30 % de ceux qui n'ont pu faire qu'un devoir sur table, et la moitié de ceux qui en ont organisé deux déclarent cette préparation suffisante, alors que la très grande majorité considère qu'il « *en faudrait au moins trois* ». Ce paradoxe s'explique par le sentiment souvent partagé que « *le bac est donné* », si bien que « *multiplier les bacs blancs comme au temps où le bac existait encore est absurde et ne sert à rien* ».

Mais on déplore également « *des devoirs sur table qui pèsent trop souvent sur les heures de cours* », ou des devoirs qu'il faut « *surveiller soi-même et sans HSE* », ou une charge de correction trop lourde, surtout lorsque les devoirs sont alignés dans toutes les classes. Certains considèrent que même avec davantage de devoirs sur table, l'épreuve de philosophie, très exigeante, hors Parcoursup et dotée d'un faible coefficient, serait de toute manière négligée par les futurs candidats.

Beaucoup avouent « *leur grande culpabilité à ce qu'ils se présentent à l'épreuve de philosophie si peu préparés* », d'autant que « *les élèves mettent de plus en plus de temps à comprendre les exigences de la philo* ». Certains avouent leur déchirement : « *Je réalise que ce n'est pas assez. Mais j'ai aussi conscience que s'il y en avait plus ce serait ingérable au niveau des corrections* ».

Les devoirs sur table en voie technologique

Dans la voie technologique, il n'a été possible d'organiser que 1,9 devoirs type bac en moyenne. Comme en voie générale, les collègues bricolent pour prévoir, quand c'est possible, des exercices en deux heures, plus facile « *avec l'exercice des questions du texte* » qu'avec la dissertation. Mais si un tiers des professeurs de philosophie jugent insuffisante la préparation au baccalauréat, « *ce n'est pas un problème de nombre de devoirs, mais d'épreuves inaccessibles à ce type d'élèves et de l'absurdité d'une épreuve de 4 h préparée avec 2 h de cours par semaine et des élèves en grande difficulté scolaire et en rupture avec l'école* ».

L'organisation des devoirs par l'administration

La complexité des emplois du temps depuis la réforme Blanquer, rend à peu près impossible aux professeurs de trouver des créneaux de 4 h pour des devoirs sur table et c'est presque partout, les établissements qui prennent en charge leur organisation (89 % en voie générale, 86 % en voie technologique). Mais, à l'exception du bac blanc, c'est au prix de discussions épuisantes avec les administrations souvent réticentes, de surveillances mal organisées qui n'empêchent pas une fraude à la fois évidente et impossible à prouver, et d'un alignement de toutes les classes pour ces devoirs communs qui donnent aux collègues jusqu'à 200 ou 300 copies d'un coup.

Une préparation insuffisante

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que seulement la moitié des professeurs en voie générale et un tiers en voie technologique jugent leurs élèves bien préparés à l'examen final.

Les solutions esquissées par les collègues qui en proposent sont : un allègement des effectifs, le rétablissement du dédoublement dans la voie technologique, une réduction du nombre de notions au programme dans la voie générale, une hausse du coefficient de l'épreuve et la sanctuarisation des heures de cours, trop souvent annulées pour des réunions d'orientation, des sorties scolaires ou des salons divers.

Les devoirs à la maison

Beaucoup de collègues renoncent aux devoirs faits à la maison, la généralisation de l'usage de l'IA n'a fait qu'accentuer une tendance plus ancienne. Ils sont unanimes à constater que ces devoirs donnés à la maison sont faits avec l'aide de l'IA, utilisée dans retenue par tous, « *y compris des élèves sérieux* » ou « *du meilleur niveau* ».

On ne peut pourtant cesser de faire travailler les élèves en dehors de la classe. Deux types de travaux sont donnés. Ou bien des dissertations et des explications de texte non notées, affectées d'un très faible coefficient, ou comptées comme bonus en prévenant que la note ne comptera pas en cas de suspicion de recours à l'IA. Ou bien des exercices qui intègrent l'usage de l'IA : des petits travaux de recherche sur des thèmes transversaux, sur une notion avant son étude en classe, des exercices de problématisation ou de conceptualisation, la préparation d'un exposé, ou encore des devoirs partiels achevés en classe. On regrette toutefois la lourdeur des effectifs qui ne permet pas de faire avec chacun une reprise suffisante des travaux menés, même lorsqu'ils sont effectués en groupe. Quelques-uns réussissent à encadrer l'usage de l'IA ou enlèvent des points en fonction du pourcentage de la copie qu'ils estiment rédigée par un robot, un autre a la chance d'avoir des élèves qui « *jouent le jeu* ».

Les sanctions

Deux tiers des collègues ont sanctionné les copies générés partiellement ou totalement par une IA. L'un « *ne sanctionne pas l'utilisation de l'IA mais la qualité médiocre de la copie* », un autre utilise « *un détecteur d'IA pour les DM* », un autre « *ne remonte pas les notes sur Pronote* », mais devant la difficulté à prouver le recours à l'IA beaucoup abandonnent les sanctions, « *moins par déni que par difficulté à le démontrer. Parents montés au créneau* ». « *Même en situation d'examen* », subsiste le « *problème des sorties aux toilettes, des montres connectées, des écouteurs internes d'oreille, quasi indétectables ou camouflés dans des bandeaux pour cheveux...* ». Dans ces conditions les professeurs interrogés regrettent que « *l'institution se refuse à sanctionner le recours à l'IA (le dernier texte officiel le confirme)* ».

85 % disent ne pas avoir rencontré de contestation des élèves sanctionnés devant l'évidence des faits, mais très peu de collègues ont répondu à cette question.

Les exercices de substitution

Puisque les devoirs en 4 h sont presque impossibles à organiser et que les devoirs à la maison sont faits par des IA, comment faire travailler les élèves ? La richesse des réponses des collègues déborde largement ce qu'il est possible de synthétiser dans ce rapport.

Certains collègues pratiquent des contrôles de connaissance nécessaire pour vérifier le travail régulier des élèves, des exercices d'assimilation du cours ; certains, ceux qui ont le plus de classes, recourent à des QCM. Presque tous proposent une décomposition des exercices de la dissertation et de l'explication de texte : analyses de sujets et problématisation, plans détaillés, rédaction de l'introduction et d'une partie ou deux, ou seulement d'un paragraphe, explication de textes brefs, explication assorties de questions dans la voie générale sur le modèle de l'épreuve de la voie technologique. Ces travaux sont quelquefois faits en groupe, quelquefois commencés collectivement en classe puis terminés à la maison, quelquefois oraux, le plus souvent écrits. On demande des analyses de notions ou des parties de dissertation qui s'appuient sur un extrait de film. Un collègue organise des « *devoirs aidés* » : « *en classe, les élèves travaillent individuellement, ils ont le droit d'utiliser leurs cours, des manuels, des documents et ils ont le droit d'appeler leur enseignant en cas de besoin* ».

La diversité est de mise. Chacun fait le pari que ces travaux divers permettront à la fois une meilleure assimilation du cours et seront utiles pour l'examen. Un collègue résume le sentiment général : « *ces exercices ne sont pas inutiles, mais ils laissent tout le monde insatisfait* ».

Vers de nouvelles épreuves ?

Les obstacles à la préparation du baccalauréat se sont multipliés. Cela implique-t-il de faire évoluer les épreuves et de chercher un format qui rendrait possible une préparation plus adéquate ? Quelles

pourraient être ces évolutions, dans chacune des deux voies ? Seraient-elles aussi nécessaires dans la voie générale que dans la voie technologique ? Faut-il considérer la durée de l'épreuve comme un enjeu ? Sous quel angle considérer cet enjeu, dans ce cas ?

Concernant le premier point – modifier l'épreuve ? – l'enquête précisait bien qu'il fallait entendre par « modification » tout changement apporté au principe actuellement en vigueur du choix entre deux sujets de dissertation et un sujet d'explication de texte. Les données chiffrées se laissent lire de la manière suivante :

- 41,1 % estiment qu'une évolution de l'épreuve n'est nécessaire *ni* en voie générale, *ni* en voie technologique. Ils s'opposent donc à ce qu'on se serve du format de l'épreuve, de quelque façon que ce soit, pour parer aux aléas actuels de la préparation.
- D'autre part, une large majorité (71,9 %) est opposée à une évolution de l'épreuve *pour la voie générale*. Il faut ici ajouter, aux 41,1 % précédents, les 30,8 % de professeurs favorables à une évolution *pour la seule voie technologique*.
- En revanche, une majorité substantielle (58,5 %) estime nécessaire de faire évoluer l'épreuve *pour la voie technologique*. Il s'agit des professeurs qui jugent *ou bien* que l'évolution est nécessaire *dans les deux voies* (27,7 %), *ou bien* qu'elle est nécessaire *dans la voie technologique seulement* (30,8 %).

Concernant la durée de l'épreuve, le principe des 4 heures demeure intangible aux yeux d'une très grande majorité des professeurs, et plus encore en voie générale. En effet :

- 67,7 % veulent son maintien *dans les deux voies*.
- 28 % estiment utile de réduire la durée *en voie technologique seulement*.
- 3,9 % estiment que cette réduction serait utile *dans les deux voies*.

Les arguments pour une modification dans la voie technologique sont connus. Il s'agit tout d'abord de capacités déficientes à l'écrit : « *en voie technologique, l'épreuve est hors de portée de la plupart des élèves, qui n'ont ni les compétences ni les connaissances pour affronter une dissertation ou une explication de texte (les élèves peinent toute l'année à rédiger quinze lignes qui aient du sens)* », dit par exemple un collègue, de manière analogue à beaucoup d'autres. La dissertation est souvent pointée. Mais il en va de même de l'explication de texte, dont les spécificités en voie technologique sont souvent ciblées.

Aux difficultés relatives à l'écrit s'ajoute la faible quotité horaire : « *en séries techno, avec seulement 2 h par semaine, il est très compliqué de faire de la méthodologie de manière suivie, avec un public en difficulté avec l'écrit* » ; « *les élèves de techno n'ont que 2 h par semaine et ne font pas de dissert en première* ». À certains (28 %, on l'a dit), la durée de l'épreuve semble impropre aux dispositions des élèves de la voie technologique : « *le format de l'épreuve me semble disproportionné par rapport au temps dont ils disposent en classe et au coefficient* ».

On l'a vu : le changement en série générale est peu défendu. Quand il l'est, c'est plutôt en faveur du maintien d'un seul exercice, la dissertation. On pointe les ambiguïtés de l'explication de texte : « *En série générale, je ne peux que constater les difficultés des élèves avec l'étude de texte... et les débats sans fin lors des commissions sur l'évaluation d'une "paraphrase correcte" p. ex.* » Pour un autre, il faut « *éviter l'explication sous sa forme actuelle, et les textes trop faciles, qui incitent les élèves à prendre ce sujet et à faire de la paraphrase* ». Un professeur souhaite toutefois que l'explication de texte en voie générale s'aligne sur celle de la voie technologique (avec indications en termes d'« éléments d'analyse », d'« éléments de synthèse », et de « commentaire »).

Les commentaires ne contiennent pas d'arguments pour le maintien de l'épreuve en série générale. Il semble qu'elle ne fasse pas gravement problème. La chose est apparemment laissée comme allant de soi.

En revanche, le maintien des épreuves telles quelles dans les deux voies est défendu dans un esprit de résistance : « *la casse du service public est aussi une casse du niveau* », lit-on par exemple ; « *donc NON, ON GARDE LES EXIGENCES ÉLEVÉES et on allège les classes, on met en place de vraies mesures pédagogiques et de la motivation pour les profs aussi* ». Notons que cette position peut s'accompagner d'une critique de la forme prétendument aidée de l'explication de texte au baccalauréat technologique (« *le changement apporté à l'exercice sur texte en techno conduit à un ennui terrible pour un résultat*

moindre. Il faut garder nos exigences »). On pointe aussi le programme trop lourd, ou encore le manque de clarté dans les attendus des exercices plutôt que leur nature.

La conservation de la durée de quatre heures, surtout pour la voie générale, est défendue de différentes façons. Certains tiennent au statut ainsi donné à la discipline : *« la durée est un gage de sérieux et de crédibilité »*. D'autres avancent sa cohérence avec la nature même de l'exercice : *« une durée relativement longue est indispensable pour approfondir la réflexion »* ; *« penser prend du temps ; penser et prendre son temps doivent être associés dans l'esprit des élèves »*. La situation en spécialité HLP est aussi évoquée comme repoussoir : *« il faut du temps pour penser ; on voit bien que cela pose déjà problème en HLP »* ; *« les élèves s'en plaignent en HLP »*. Notons ce défi : *« On ne peut réduire la durée qu'en modifiant la nature de l'épreuve. On ne peut modifier la nature de l'épreuve qu'au détriment de son caractère philosophique. Je peux le démontrer, mais pas dans ce petit rectangle. »*

Les partisans d'une réduction horaire en voie technologique sont plusieurs à proposer que l'épreuve soit de trois heures. De fait, peu d'élèves composent durant quatre heures, le jour de l'épreuve, notent-ils.

Seule une moitié des professeurs interrogés formule des propositions d'évolution. Elles sont disparates. On se souviendra qu'elles sont avancées comme suggestions *dans l'hypothèse où* des modifications devraient avoir lieu.

Un certain nombre de directions sont suggérées pour la voie technologique. Les tendances sont les suivantes : supprimer la dissertation ; supprimer l'explication de texte (l'un et l'autre exercices sont pointés comme moins propres aux capacités des élèves) ; une épreuve plus courte ; un essai type HLP ; un travail sur documents ; un exercice sur textes au programme ou imposés... Plus souvent : une épreuve orale (l'idée est avancée par un nombre très significatif de professeurs ; d'autres, encore que nettement moins nombreux, la rejettent expressément). Ici ou là, l'idée d'un contrôle de connaissances sur un programme de problèmes est évoquée.

En voie générale, on suggère parfois de réduire les exercices à un seul. La dissertation est davantage défendue. L'adossement de l'explication de texte à un programme d'œuvres est avancé par plusieurs. Le jeu sur la durée est suggéré, parfois, non pour réduire l'épreuve à deux heures, mais pour créer une œuvre de deux fois deux heures, qui pourrait être préparée en blocs de deux heures : *« l'épreuve doit être divisible en deux exercices auxquels les élèves pourraient s'exercer en deux heures ; pourraient être proposés aux candidats un texte qu'ils devraient expliquer en deux heures et une question de réflexion adossée au texte, qu'ils traiteraient en deux heures également »*.

Les positions de l'Appep :

L'Appep demande qu'il soit enjoint par circulaire aux chefs d'établissement de prévoir dans les emplois du temps des élèves des créneaux de 4 heures pour l'organisation de devoirs sur table et que des moyens soient affectés à leur surveillance.

2. L'enseignement dans la voie technologique en 2024-2025

Rappelons certains des chiffres ci-dessus mentionnés, pour l'année 2024-2025. Parmi les professeurs enseignant la philosophie en tronc commun, 63 % enseignaient en voie technologique. (Ce chiffre est stable : ils étaient 61 % à le déclarer l'année précédente.) La proportion de professeurs chargés du seul enseignement technologique (ce qui n'exclut pas la possibilité de l'enseignement de la spécialité par ailleurs) est minime : 2 %. Les classes restent non dédoublées pour la deuxième heure dans 70 % des cas. Là encore, la situation n'évolue pas. Toutefois, 34 % de celles et ceux qui n'ont pas bénéficié du dédoublement disent avoir été chargés d'effectifs réduits (19 élèves en moyenne, dans ce cas).

Les professeurs restent majoritaires à déclarer que leur expérience de l'enseignement en voie technologique a été positive, encore que nous ne sachions pas précisément le rôle que jouent le dédoublement ou l'effectif réduit. Pour 11 %, l'expérience a été cette année très positive ; pour 51 %, elle a été plutôt positive ; pour 29 %, elle a été plutôt négative ; pour 10 %, elle a été très négative. Ces chiffres restent très proches de ceux de l'année 2023-2024.

L'immense majorité des témoignages convergent sur un point : les grandes difficultés des élèves de la voie technologique relativement à l'écrit. « *Écrire m'ont-ils dit, les fatigue trop* », rapporte une collègue. Cette situation se décline en plusieurs aspects :

- Une difficulté à appréhender la forme textuelle que prend l'enseignement de la philosophie (« *une difficulté persistante : je perds les élèves au bout d'un moment. Trop d'abstraction, trop de traces écrites pour eux. Même si j'essaie de trouver des moyens ludiques, ce n'était pas assez* ») ;
- Une prise de notes quasiment impossible, dans certains cas (« *prise de notes... pas du tout évidente ; la tenue d'un cahier complet ne va plus du tout de soi.* » ; « *leur réticence à prendre le cours en note alors que je l'écris intégralement au tableau* ») ;
- L'inadaptation à l'épreuve (« *niveau catastrophique de l'expression écrite* » ; « *un niveau écrit de milieu de collège* » ; « *grosses difficultés à l'écrit (vocabulaire, expression, orthographe)* » ; « *caractère inadapté des épreuves auxquelles nous devons préparer ces élèves (dissertation et explication de texte en 4 h)* » ; « *épreuve totalement inadaptée pour évaluer les élèves* ») Le faible coefficient de l'épreuve empêche de relever le défi dans la plupart des cas : « *le coefficient ridicule de l'épreuve finale contribue au peu de motivation des élèves. C'est un vrai casse-pipe* » ; « *élèves faibles, coefficient ridicule pour la difficulté de l'épreuve* ».

En ce qui concerne l'attitude des élèves à l'égard de la discipline, les avis sont fortement contrastés, une fois mise de côté la question des capacités relatives à l'écrit.

- Beaucoup déplorent les multiples facteurs de désengagement : « *absence de curiosité* », « *absentéisme* », « *indifférence* » ; « *passivité* » ; « *apathie* ». La mention d'élèves « *perturbateurs* » ou « *arrogants* » revient sous plusieurs formes.
- En revanche, certains commentaires se font l'écho d'expérience parfois diamétralement opposées. On parle de « *[certaines] copies de bien meilleure qualité que celles des terminales générales* », d'« *élèves curieux, bien plus que les élèves ayant la spé HLP* ». Il est souvent question de classes attentives, agréables, sympathiques, motivées.

On ne s'étonnera pas de lire que ces situations positives sont particulièrement facilitées par le dédoublement. Tout un travail de mise en confiance ou de mise en condition est nécessaire. Un collègue témoigne qu'être devenu professeur principal en cours d'année a permis un rapprochement bénéfique avec les élèves. On juge par exemple que « *ces élèves fonctionnent à l'affectif : les dédoublements renforcent la relation nouée, et favorisent la motivation des élèves (certains absolument pas motivés au départ, se mettent à travailler pour faire plaisir à l'enseignant et font des progrès considérables)* ». Un autre écrit, dans la même veine que « *ces élèves sont attachants, et dès lors qu'une relation affective s'installe, s'investissent pleinement dans leurs apprentissages ; ils sont pertinents à l'oral, et ont nettement progressé à l'écrit tout au long de l'année* ». La philosophie peut d'ailleurs les aider à sortir d'une image d'eux-mêmes qui y fait au départ obstacle, comme en témoigne une collègue : « *ces élèves très complexés ont pris conscience, via la philosophie, qu'ils ne se définissent pas comme « STMG », mais sont avant tout des êtres humains qui se posent des questions proprement humaines* ».

Les positions de l'Appep :

Nécessité d'un dédoublement systématique de la deuxième heure en terminale technologique, pour tous les professeurs qui en font la demande.

Coefficient d'au moins 6 % au baccalauréat technologique pour la philosophie.

3. L'enseignement de la spécialité HLP en 2024-2025

Rappelons que parmi les professeurs ayant répondu à cette enquête et enseignant en première et terminale, 72 % enseignaient HLP et que 28 % ne l'enseignaient pas.

Les collègues étaient invités à s'exprimer sur le programme et sur la nature des exercices de philosophie en spécialité HLP, qu'ils aient ou non enseigné cette dernière. 36,4 % l'approuvent, 39,2 % le désapprouvent, 24,4 % se disent sans opinion.

Sur le format de l'épreuve (*ou bien* un essai philosophique et une interprétation littéraire, *ou bien* un essai littéraire et une interprétation philosophique, le tout en 4 h), seuls les enseignants ayant pratiqué la spécialité cette année étaient appelés à se prononcer. 18,3 % l'approuvent pleinement, 40,2 % disent le considérer comme un pis-aller, 41,4 % disent qu'ils ne leur convient pas.

Il était enfin demandé aux professeurs *n'ayant pas* enseigné la spécialité de dire s'ils auraient souhaité l'enseigner. À cette dernière question, la plus grande partie (39,3 %) répond par la négative ; 26,2 % l'auraient souhaité ; 34,4 % se disent sans opinion. Certains de ceux qui l'auraient souhaité en étaient empêché du fait que leur établissement ne proposait pas cette spécialité.

Une poignée de collègues tient encore à déplorer l'existence de cette spécialité « *hybride* », « *bancale* », ou à dénoncer son couplage avec la littérature. Les autres semblent avoir admis l'existence de HLP, mais ils sont très nombreux à souligner la nécessité d'obtenir une heure de concertation et à réaffirmer leurs critiques sur le programme, les exercices, l'épreuve et le grand oral. Comme on sait que réitérer toujours les mêmes critiques est épuisant, il serait bon qu'elles soient *in fine* prises en considération.

Un programme à réviser

Ceux qui s'estiment satisfaits de travailler un programme « *agréable* », « *intéressant et stimulant* », ajoutent le plus souvent un « *mais* ». Leurs réserves rejoignent les critiques formulées par les collègues qui se déclarent insatisfaits (parmi ceux qui déclarent une opinion). Ces critiques communes portent sur la lourdeur du programme de terminale (« *difficile à boucler* », « *trop dense* »), mais aussi sur sa mauvaise articulation avec le programme de tronc commun.

En première, c'est le souci de réussir l'initiation des élèves à la philosophie qui conduit à formuler des suggestions : la thématique des pouvoirs de la parole occupe une place excessive, il faudrait la réduire pour éviter l'ennui, ou la remplacer, comme le propose un collègue, par « *une thématique liée à l'Antiquité sur la démocratie ou la citoyenneté par exemple (en lien avec la parole)* ». La critique porte aussi sur la périodisation qui n'apporte rien et sur le caractère « *trop vaste* » du programme : trop « *culturel et historique* », il peut être traité selon une infinité d'approches, ce qui est « *au bénéfice des élèves à l'aise dans la culture, habiles à manier des idées et à communiquer, et assez injuste pour les élèves laborieux et méritants* ». Cette indétermination et l'imprévisibilité des sujets qui en découle portent préjudice aux élèves. Par exemple, un professeur qui jugeait bon de traiter la thématique « *histoire et violence* » sous l'angle de la tolérance et de la laïcité n'imaginait pas mettre ses élèves en difficulté avant de découvrir qu'ils devraient composer sur le sujet « *Qu'est-ce qu'être en guerre ?* ».

Cette indétermination est favorisée par les « *intitulés flous* » de certaines entrées mal formulées, notamment « *les expressions de la sensibilité* », « *l'humanité en question* », « *création, continuités et ruptures* ». Plusieurs collègues estiment qu'il serait plus sage de travailler sur un programme de notions, complémentaire du programme de tronc commun en terminale.

Des exercices flous

« *Consignes nébuleuses* », « *attendus flous* ». Il est frappant d'observer que le terme « *flou* » apparaît une fois sur six parmi les commentaires des 192 collègues qui s'expriment sur ce point.

Si l'existence de la spécialité HLP finit par être majoritairement acceptée, les exercices sont toujours aussi décriés : ils sont « *impossibles* », « *confus* », « *hasardeux* », « *indéfinis* ». Les collègues sont lassés, et même souvent en colère, de devoir réitérer chaque année de vains efforts pour s'ajuster à un cadre défectueux. Le « *flou* » est celui des attentes méthodologiques, des consignes à donner aux élèves, des attendus de l'épreuve, des critères d'évaluation. Plusieurs collègues remarquent que les stages de formation et les réunions d'entente et d'harmonisation, loin de dissiper ce « *flou* », l'entretiennent : « *ce sont moins les exercices en eux-mêmes qui posent problème que leurs attendus : que doit-on attendre d'une « interprétation » ? La formulation de l'idée principale ? La mise en évidence de la logique de l'argumentation ? L'explication précise de certains passages du texte ? La mise en perspective des idées du texte au moyen de références extérieures ? Le même flou règne sur les attendus de l'essai : doit-on exiger des élèves qu'ils analysent la question et en dégagent les enjeux ? Qu'ils appuient leur réflexion*

sur des références précises ? Qu'ils s'appuient sur le texte ? Ces questions sont récurrentes : elles sont soulevées à l'occasion des réunions d'entente, donnent lieu à des réponses contradictoires et à des débats infinis entre les correcteurs ».

Ces exercices nouveaux, qui « ne correspondent à rien dans le supérieur », sont appréciés par certains : « j'apprécie beaucoup ces exercices plus libres, moins académiques, où, ce qui compte, c'est davantage l'exercice d'une pensée philosophique que le respect de règles académiques. Ces exercices me semblent aussi plus accessibles aux élèves ».

Cependant, la nouveauté des exercices n'a pas fait la preuve de leur utilité pour les élèves : à quoi sont-ils bons ? Leurs rares défenseurs se contentent d'affirmer leur caractère « intéressant » ou estiment que « cela permet d'initier un peu l'élève à la réflexion philosophique ». Pour l'un, ces exercices sont bons du seul fait de rompre avec « le cadre formel instauré par la coutume ». Pour d'autres, à l'inverse, ces exercices sont mauvais du fait de s'en éloigner. Un collègue écrit à propos de l'interprétation et de l'essai : « je ne sais pas ce que ces mots signifient conceptuellement. Ils ne renvoient à rien dans la tradition universitaire continentale dont je fais partie. Je traduis donc par dissertation et commentaire de texte. Et j'attends que quelqu'un vienne me réfuter. » L'appartenance de leur professeur à une tradition revendiquée n'est pas le seul facteur expliquant que « les élèves ne s'approprient pas la spécificité des exercices et recalquent les méthodes académiques », car c'est souvent la prudence qui anime bien des collègues lorsqu'ils forment leurs élèves. Dissertation et explication de texte restent des références, l'essai étant présenté comme une petite dissertation et l'interprétation comme une explication plus brève appuyée sur une question. Pour d'autres encore, c'est la conviction du caractère formateur de la dissertation et de l'explication de texte qui les conduit à aborder les exercices de HLP comme des « exercices transitoires de préparation à la dissertation » ou trouvent utile « d'adopter ce type de format en série générale entre deux bacs blancs ». Enfin, les partisans de la méthode critiquent l'implicite et estiment que les plus faibles sont mis en difficulté, car « la méthode est la voie de l'égalité ».

Les difficultés rencontrées par les élèves sont intensifiées par la confusion méthodologique avec les exercices de tronc commun. Les élèves ont du mal à se repérer et un collègue regrette que la spécialité n'aide pas les élèves à réussir en tronc commun : « la liberté offerte par l'essai est intéressante, mais les élèves les plus faibles ont tendance à se perdre entre la méthode de spécialité et la méthode de la dissertation pour le tronc commun ». Un autre : « ce n'est pas formateur pour les élèves et l'écart d'exigence avec le tronc commun perturbe ».

En outre, le format en 2 heures ne convient pas. Il est « impossible de faire un devoir de qualité en 2 heures ». Ces exercices ont-ils été mis en place pour former des littéraires ou pour satisfaire au format de l'épreuve bi-disciplinaire en 4 h ?

À cela s'ajoute le caractère inattendu des sujets. L'évaluation devient alors une gageure. Or étonnamment, « les commissions d'entente et d'harmonisation sont plus sereines qu'en tronc commun : même si les exercices semblent moins bien définis, la grille indiciaire des notes est très claire et les écarts de notation entre correcteurs sont bien plus faibles qu'en tronc commun lors des commissions ». Expression de l'harmonie préétablie ou des efforts requis pour sauver les apparences ?

Format de l'épreuve à réviser

41,4 % des collègues ayant répondu sont mécontents du format de l'épreuve ; 40,2 % estiment que c'est un pis-aller et 18,3 % en sont satisfaits.

Des raisons structurelles liées à la réforme du lycée et du baccalauréat sont évoquées : les épreuves de spécialité sur deux jours entraînent une rupture d'égalité. Pour l'atténuer, il faudrait proposer plusieurs sujets au choix. D'autres raisons sont liées aux contraintes spécifiques à la spécialité bi-disciplinaire : 2 exercices en 4 h. C'est beaucoup trop court, « aucun élève n'a le temps d'approfondir » ; « faire de la philosophie et penser nécessitent du temps ». Si le format devait rester celui-ci, alors il faudrait donner le choix des sujets (les collègues insistent beaucoup sur ce point), et ne proposer que des textes littéraires suivis d'une question d'interprétation littéraire et d'un essai philosophique parce que cela semble plus « faisable ». Mais certains remarquent que la philosophie aurait alors une place étrange, puisque dans le cadre de l'enseignement de spécialité, aucun candidat ne composerait sur un texte philosophique, ce qui n'est pas satisfaisant non plus.

Grand oral, improvisation générale

22,1 % des collègues estiment avoir pu préparer sans grande difficulté leurs élèves à leur épreuve de grand oral. 41,4 % l'ont fait difficilement. 36,5 % n'ont pas pu préparer leurs élèves, ou à peine. La brièveté de leurs réponses est frappante, comme si le grand oral n'était qu'une « farce ».

Le manque de temps est un obstacle : traiter le programme occupe les 3 heures de philosophie hebdomadaires et c'est pourtant dans ces heures qu'il faudrait intégrer la préparation du grand oral. C'est infaisable. Un collègue avoue : « j'ai dû prendre sur mon temps libre. J'ai ajouté 10 heures... ». Un autre l'a fait « en dehors des heures de cours », d'autres ont organisé des colles. « Il faut empiéter sur notre temps libre pour organiser des oraux blancs utiles, car les établissements ne prennent pas en charge cette organisation ». Aucun ne fait mention d'une rémunération pour ce travail bénévole qui s'ajoute au travail de concertation qui n'est, lui non plus, ni prévu dans les emplois du temps, ni rémunéré.

Les élèves ne sont pas investis, ils « refusent parfois de passer à l'oral ou de modifier leurs sujets s'ils sont mal posés », cultivent « l'évitement, la procrastination ». « Effet des IA ? » se demande un collègue. Les élèves ont manifestement compris que l'exercice n'était « pas très exigeant » ; alors ils n'investissent pas le cadre proposé par l'enseignant, ce qui déroute les professeurs de bonne volonté. Ce témoignage est caractéristique : « Le problème étant surtout que les élèves s'emparent des possibilités de préparation qu'on leur donne. Sur un groupe de six élèves en THLP, seuls deux ont vraiment profité du fait que nous les préparions au Grand oral dès le mois de novembre. En effet, un tel travail, pourvu qu'il soit substantiel, suppose dans notre discipline de spécialité de patientes lectures d'ouvrages entiers à même de nourrir l'exposé : il faut en outre que les références aient été digérées afin qu'elles puissent donner lieu à des analyses intéressantes et exigeantes. Hélas, l'existence d'élèves ne faisant strictement rien et obtenant malgré tout des notes honorables a tendance à décourager les efforts ». On imaginera aisément à quoi ressemble le travail du grand oral dans un groupe de plus de six élèves.

Les positions de l'Appel :

Le programme de la spécialité doit être revu dans le sens d'une simplification. En ce qui concerne la philosophie, il doit prendre la forme d'un programme de notions.

Les exercices de type philosophique doivent être alignés sur les exercices de tronc commun et l'épreuve doit consister en un seul exercice de quatre heures, soit de philosophie, soit de lettres, au choix du candidat.

4. L'enseignement moral et civique en 2024-2025

Un quart des professeurs de philosophie répondant à l'enquête déclarent que le chef d'établissement accorde sans difficulté l'EMC à leur discipline, assez souvent après « des années de lutte » ; mais pour un tiers, c'est l'inverse – et un autre tiers ignore ce qu'il en est. La moitié des commentaires déplorent que ce soit « la chasse gardée des professeurs d'histoire-géographie », parfois pour abonder le traitement de leur programme déclaré très lourd.

Quelques enseignants de philosophie, minoritaires, déclarent soit que cela ne les intéresse pas (« ça ne m'intéresse pas – dit l'un – je veux enseigner la philosophie et rien d'autre »), soit, pour plusieurs collègues, que cela alourdirait encore davantage un service déjà beaucoup trop chargé. Revient régulièrement le constat que ce sont des heures utilisées dans les établissements pour l'ajustement des services et certains se sont vu confier l'EMC pour cette seule raison, tandis qu'au contraire d'autres considèrent que si ce n'est pas envisageable, c'est parce que dans le cadre leur service, contrairement à d'autres disciplines de l'établissement, déficitaires, ils assurent déjà des heures complémentaires. Autre remarque récurrente : les professeurs d'histoire-géographie ne concèdent dans leur établissement les heures d'EMC aux philosophes que dans les sections technologiques (et dans un lycée, ils ont voulu les reprendre au moment où il a été décidé qu'elles seraient désormais organisées en demi-groupe).

Sur les questions concernant la satisfaction ou l'insatisfaction éprouvées à enseigner l'EMC, 49,1 % disent l'avoir souhaité et en être satisfaits, 23,6 % ne pas l'avoir souhaité mais en être satisfaits.

L'insatisfaction reste donc basse. Parmi les autres, près de la moitié dit souhaiter continuer à *ne pas* l'enseigner, un quart le voudrait et un quart est sans opinion.

Les trois principales sources d'insatisfaction sont d'abord le faible horaire, puis les conditions d'évaluation, enfin le surcroît de travail pour un faible bénéfice de formation, surtout lorsque l'enseignant se voit confier l'EMC dans une classe dans laquelle il n'exerce pas par ailleurs et dans laquelle il n'a pas suffisamment de temps pour vraiment connaître ses élèves.

Les sources de satisfaction sont la grande complémentarité entre le programme et la démarche en philosophie (la dimension critique, éthique) et les thèmes au programme de l'EMC en terminale, qui permettent de mettre en relation de façon « *vivante* » les thèmes de philosophie politique avec les enjeux civiques et sociaux contemporains (régulièrement évoqués : l'éclairage sur la démocratie, la citoyenneté, la laïcité, la justice, la tradition et la modernité, la pluralité des opinions, l'apprentissage et l'éthique du débat, la démocratie au regard de la post-vérité et de la désinformation...). Cela permet de « *ne pas répéter les antiennes, mais d'interroger vraiment ce que signifie la démocratie et ainsi fonder sa nécessité* ».

Quand il est pris en charge, y compris dans les sections technologiques, dont on a vu que c'étaient les moins difficiles à obtenir pour les professeurs de philosophie, cet enseignement est parfois jugé très positif et peut même susciter de l'enthousiasme (« *franchement inestimable* », dit même un collègue).

Les principales suggestions d'amélioration sont : que l'horaire soit plus cohérent avec les ambitions du programme ; que lorsqu'il est souhaité que l'enseignant prenne en charge cet enseignement, ce soit dans une classe où il assure déjà son enseignement de philosophie ; que la question de l'évaluation soit clarifiée et rendue crédible.

Les positions de l'Appep :

L'Appep demande que les chefs d'établissement soient officiellement appelés à faciliter l'attribution de l'EMC aux professeurs de philosophie qui en font la demande en terminale, pour les classes dont ils ont la charge.

5. L'enseignement en CPGE en 2024-2025

Pour la deuxième année, le questionnaire de l'Appep comportait en 2025 une section consacrée aux CPGE. Le nombre de réponses reste faible : 20, pour un total de 258 questionnaires complètement renseignés, soit un peu moins de 8 % ; on retrouve le chiffre de l'année dernière. En 2024, il y avait 25 réponses pour la section CPGE, sur un total de 315 réponses complètes au questionnaire. Par ailleurs, les réponses se ventilent assez également entre les trois filières (scientifique, commerciale et littéraire).

Des conditions satisfaisantes

Les collègues semblent assez, voire très satisfaits de leurs conditions d'enseignement. Néanmoins, en filière scientifique, plusieurs déplorent l'insuffisance des heures au regard de l'ampleur du programme de « Français-Philosophie », d'autant que celui-ci change chaque année et demande beaucoup de préparation. De plus, les 2 heures hebdomadaires par classe induisent, forcément, un nombre important d'étudiants par professeur (« *plus de 160* »).

Les épreuves de concours sont jugées globalement ou tout à fait satisfaisantes. Certains relèvent que le sujet 2025 des ENS en A/L, « Tu dois », était déconcertant et grammaticalement incorrect (absence de complément au verbe). Il en va de même, mais dans une moindre mesure, pour le sujet de B/L (« Aimer »). Une voix réclame une double correction lettres-philosophie pour l'épreuve des filières scientifiques.

Des difficultés de recrutement...

Une seule tendance se dessine nettement : la moitié des collègues ayant répondu à la section CPGE du questionnaire font état de difficultés de recrutement, dans les trois filières. Un collègue rapporte même

que sa classe prépa (non nommée) a dû fermer au mois de juin 2025, faute de candidats en nombre suffisant.

... et un avenir diversement envisagé.

Avec seulement 10 réponses, les pronostics sur l'avenir des CPGE n'en sont pas moins contrastés. Certains estiment que les CPGE continuent d'apporter une belle « *valeur ajoutée* » aux étudiants, qu'elles attireraient en « *nombre croissant* ». À l'inverse, d'autre notent que « *l'écart entre les exigences du secondaire et celles des CPGE* » se creuse et que les lycéens même bons ou très bons « *ne sont pas toujours prêts à fournir la quantité de travail attendu* » en prépa. D'autres encore jugent que « *la concurrence avec des formations alternatives [prépas intégrées, prépas privées, bachelors] fait beaucoup de mal* ». Les CPGE seraient « *sur la corde raide* ».

Les positions de l'Appep :

L'Appep demande aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur d'agir résolument en faveur de cette offre publique de formation et d'empêcher la concurrence déloyale des formations privées.

Elle demande qu'on donne aux universités et autres formations publiques les mêmes moyens pour accueillir et accompagner les étudiants, plutôt que de reprocher aux classes préparatoires un coût qui est le plus souvent au service de l'équité sociale.

Elle demande que le travail d'information fourni par les équipes enseignantes pour expliquer le fonctionnement et les possibilités offertes par les CPGE soit soutenu.

Elle demande que davantage d'efforts soient faits pour améliorer l'offre de logements accessibles aux étudiants les plus démunis.

II. La session 2025 du baccalauréat

1. La filière générale au baccalauréat 2025

Sur l'ensemble des collègues qui ont répondu au questionnaire, près de 70 % ont corrigé en filière générale. Il faut remarquer quatre témoignages portant sur des suspicions de fraude. Deux font état d'un signalement qui n'a apparemment eu aucune suite. Deux autres témoignages évoquent de forts soupçons à l'égard de copies rédigées à l'ordinateur.

La moyenne du nombre de copies attribuées aux correcteurs est de 119, la médiane étant à 124 copies. Mais ces chiffres ne s'éclairent qu'en tenant compte des réponses à la question de savoir combien de copies ont été corrigées par jour ouvrable. Or la moyenne est de 14 copies comme l'an dernier, la médiane de 12.

Les sujets

Il faut noter un pourcentage élevé de correcteurs satisfaits des sujets : 64,7 %.

18,2 % des correcteurs ne sont pas satisfaits de tous les sujets. Seuls 7,4 % ne sont pas satisfaits du tout.

On peut distinguer quatre types de critiques :

a) Des sujets de dissertation sont mal formulés, multipliant inutilement les difficultés, décourageant le travail d'analyse conceptuelle. Les candidats se réfugient alors dans les exemples ou la récitation de cours. Ainsi, écrit-on, « *la formulation des sujets nécessitait une grande compétence dans l'analyse elle-même du sujet et dans sa problématisation - compétence que peu d'élèves maîtrisent* ». Le sujet « la vérité peut-elle être convaincante ? » fait l'objet d'une critique récurrente : la personnification intempestive de la vérité. Un collègue exprime la situation de la manière suivante : « *le sujet "La vérité est-elle toujours convaincante ?" était particulièrement mal tourné. Ce n'est théoriquement pas à la vérité d'être convaincante, mais à ceux qui essaient de nous l'expliquer. Il y avait là-dessous une personnification de la vérité peut-être malvenue.* »

b) Certains collègues jugent que la volonté de proposer le texte d'un auteur récemment entré dans la liste des auteurs au programme a donné lieu au choix d'un texte trop « lisse », ce qui rend difficile le travail d'analyse conceptuelle. Le texte était-il suffisamment argumentatif ? se questionnent quelques collègues. D'autres pointent du doigt un problème de découpage.

c) Nous avons reçu deux témoignages forts de collègues de la Guadeloupe qui regrettent que les sujets donnés (qui diffèrent de ceux de l'Hexagone) soient trop difficiles, alors que les élèves de ces territoires ont des conditions de vie et de travail très éloignées de celles de la métropole. Un collègue va jusqu'à dire que ce sont des sujets de CAPES. Les collègues rappellent que les correcteurs font remonter depuis plusieurs années ce constat.

d) Quelques témoignages s'étonnent que ce sont trop souvent les mêmes notions qui reviennent – notamment les notions politiques comme la justice.

Les réunions d'entente et d'harmonisation

59,4 % jugent utiles les réunions d'entente et d'harmonisation. Ils déplorent d'autant plus la manière dont, souvent, elles se déroulent. Voici un commentaire représentatif : « *La réunion d'entente en visio a été inutile, le format visio est particulièrement inadapté alors même que cette réunion est très importante. La réunion d'harmonisation en présentiel a été très utile.* » Lorsque les témoignages évoquent les réunions en visioconférence, ils sont unanimes pour les rejeter, parce que le format ne permet en aucun cas l'échange que les collègues appellent de leurs vœux. Lorsque l'une des deux réunions est maintenue en présentiel, elle est jugée comparativement meilleure.

Les consignes de moyenne sont très mal perçues et favorisent le sentiment que le travail de notation n'a plus aucun sens (« *argumentation lamentable des coordonnateurs et de l'inspection pour nous persuader qu'on devait avoir "12 de moyenne" !!! Exemples : "si vous mettez une mauvaise note à un candidat, c'est le travail de votre collègue que vous disqualifiez" ! on rêve ; procédés culpabilisants...* »).

Un témoignage rappelle la situation des collègues de lycées ruraux, pour qui rencontrer les collègues des autres lycées une à deux fois dans l'année est particulièrement important, ce que ne permet pas la visio.

L'oral de rattrapage en filière générale

43,3 % des répondants ont été convoqués pour l'oral de rattrapage (contre 56,7 % qui ne l'ont pas été).

Les deux points qui reviennent le plus sont premièrement de grandes difficultés d'organisation qui conduisent très souvent, soit à être convoqué pour rien, soit à faire passer un très grand nombre de candidats, soit à attendre de très longues heures. Deuxièmement, dans certains centres d'examen, de nombreux candidats se présentent sans liste de textes, ou avec une liste mais sans textes.

Enfin, des témoignages signalent encore et toujours des convocations arrivées très tardivement.

La question de la seconde réunion d'harmonisation

Les questions suivantes étaient posées : *En voie générale, avez-vous été informé de la tenue d'une seconde réunion d'harmonisation (ou de révision des notes attribuées par les correcteurs) ne rassemblant pas l'ensemble des correcteurs ? Y avez-vous participé ? Qu'avez-vous pensé de cette réunion ?*

11,4 % des collègues ont participé à cette seconde réunion d'harmonisation ; 14,6 % autres savent qu'elles ont lieu ; 74 % n'ont eu aucune information, ce qui peut vouloir dire qu'elles n'existent peut-être pas dans leur académie ou qu'elles ne sont pas rendues publiques.

Un collègue, qui nous dit avoir participé, juge la réunion « *désastreuse à cause des conditions matérielles de la visioconférence, rendant inapplicable l'exercice d'échange attendu* ». Mais la très grande majorité des témoignages est extrêmement critique quant au bien-fondé d'une telle réunion, qui contourne l'expertise du correcteur et laisse la voie ouverte au soupçon de tripatouillage des notes : « *Je ne comprends pas qu'une telle réunion puisse exister. J'estime que le primat statistique à la mode de nos jours finit par décorrélérer complètement la note de la copie.* » En revanche, certains collègues précisent que leur réserve ne porte pas sur le travail d'harmonisation pour garantir l'équité entre les candidats – mais ce travail doit être fait entre correcteurs, et non *a posteriori*.

2. La filière technologique au baccalauréat 2025

L'organisation de l'épreuve marquée par des déséquilibres inquiétants

Les réponses, denses et souvent critiques, témoignent d'un sentiment général d'épuisement et de désillusion face à un dispositif dont la logique institutionnelle semble s'éloigner de plus en plus de notre idéal philosophique et pédagogique.

Seuls 15,8 % des répondants ont corrigé des copies de la filière technologique, soit une minorité significative, suffisante pour dégager des tendances nettes. Ces collègues ont eu à traiter en moyenne 127 copies, à raison d'environ 14 copies par jour ouvrable. Ce rythme, proche de la saturation, ne permet guère le recul et la disponibilité nécessaires à une évaluation juste et approfondie.

Les répartitions reposent sur l'hypothèse intuitive de devoirs plus courts et synthétiques nécessitant moins de temps de correction. Les témoignages permettent de saisir *a contrario* que la correction des classes technologiques requiert un certain nombre de tâches spécifiques. Tout d'abord, le faible niveau global de syntaxe et de grammaire rend la lecture de ces copies fastidieuse et délicate. La mise en place de critères d'évaluation justes dans un tel contexte requiert une gymnastique assez différente de celle des filières générales. Le grand nombre de copies nécessite également un changement de référentiel constant en fonction du travail spécifique de chaque élève occasionnant une sorte de zapping cognitif assez épuisant.

On ne peut donc pas appliquer une sorte de correction mathématique proportionnée entre la plus grande brièveté des copies qui est soumise à nos collègues et le temps de correction requis en raison de ces difficultés spécifiques. Plusieurs témoignages soulignent la fatigue spécifique de ce type de corrections où la pratique d'une certaine charité interprétative nécessite une attention particulière aux signaux

faibles de la copie afin d'encourager des candidats ayant souvent de nombreuses lacunes. La correction devient ainsi un exercice d'endurance plus qu'un travail intellectuel.

Un point d'organisation problématique de la correction du baccalauréat technologique a été souligné par un collègue qui estime que cette filière est souvent dévolue à des enseignants contractuels moins formés aux difficultés de la notation ou parfois à des enseignants n'ayant pas eu de classes technologiques dans l'année. On ne peut que souhaiter que l'administration effectue une meilleure corrélation entre le profil des correcteurs et la nature de l'épreuve, car une telle répartition n'est pas favorable aux élèves, qui tendent à être notés selon des critères de terminale générale ou de HLP. S'il est impossible de conclure de manière certaine à une forme de « *bizutage* » des collègues contractuels au travers de leur affectation à ces corrections, on ne peut que souhaiter que l'administration demeure vigilante, par respect pour les élèves de ces filières comme pour ces collègues en situation souvent précaire, à ne pas considérer le baccalauréat technologique comme une manière de se « *faire la main* » et un champ d'expérimentation docimologique.

Un effort notable de clarté dans les sujets malgré la difficulté excessive du commentaire

Les avis sur les sujets du baccalauréat technologique demeurent contrastés : 45, % des collègues les jugent satisfaisants, mais 38,8 % se déclarent sans opinion et 15,9 % expriment des réserves explicites.

Les commentaires révèlent un diagnostic constant : les textes proposés sont souvent jugés trop difficiles. Les lacunes grammaticales et syntaxiques des élèves de ces filières rendent la lecture du texte insurmontable pour beaucoup. On mesure parfois difficilement combien des mots ou des expressions qui nous paraissent évidentes peuvent être devenues déroutantes. Un collègue souligne ainsi que, s'il est louable de poser une note en bas de page pour expliquer que le mot « *animosité* » est un synonyme « *d'hostilité* », le terme d'hostilité lui-même n'est souvent pas connu des élèves, comme le prouve les difficultés rencontrées sur ce sujet de la session 2024 : « La nature est-elle hostile à l'homme ? ». Si l'orientation par des questions vise à faciliter l'épreuve, certains correcteurs soulignent que les questions peuvent également constituer une source d'embarras pour des élèves ayant le sentiment de ne pouvoir échapper au cadre prédéfini. Cependant, ils reconnaissent également que le commentaire en autonomie est inaccessible aux élèves, ce qui rend la situation assez insoluble.

Le texte de Smith faisait partie de cette catégorie de textes faussement simples qui demande à l'élève de faire correspondre aux exemples et aux images du texte des idées abstraites. Cette montée en abstraction est précisément l'une des difficultés que rencontrent les élèves de la filière technologique. On peut certes comprendre le choix du sujet qui visait, une nouvelle fois, à l'accessibilité, grâce à des énoncés concrets dépourvus de jargon. Cependant, cette intention louable a souvent buté sur la difficulté de ces élèves à suivre un raisonnement, à interpréter images et métaphores et à discerner les idées sous les dehors les plus concrets. L'idée d'une société de brigands a donné lieu à de nombreux contresens.

La question de la bonne formule du commentaire de texte au bac technologique est donc posée et n'est pas épuisée par le recours aux questions analytiques et de synthèse. Un collègue rappelle que le libellé indiquant qu'il faut s'appuyer sur les idées du texte devrait être maintenu. Le sentiment général est celui d'un décalage entre les exigences de l'épreuve et le niveau réel des élèves.

Certains saluent toutefois en matière de dissertation des sujets clairs et équilibrés, offrant un espace de réflexion cohérent pour les élèves les plus préparés. Ainsi, la brièveté des énoncés retenus et leur formulation permettant de bâtir une alternative dialectique claire a été accueillie positivement par plusieurs collègues. Si le sujet sur l'art n'est jamais facile pour ces filières qui ont un accès limité à la culture artistique, le libellé du sujet a été jugé positivement. Le sujet sur la liberté – « Sommes-nous libres en toutes circonstances ? » – reçoit un accueil plus nuancé du fait de la formule « en toutes circonstances » jugée un peu ambivalente.

Des réunions d'entente et d'harmonisation contestées en leur forme actuelle

Les réunions d'entente et d'harmonisation, censées garantir l'équité des corrections, apparaissent une nouvelle fois comme une formalité sans portée réelle. Les répondants les jugent très largement utiles.

Toutefois, les témoignages décrivent des réunions descendantes, au cours desquelles les inspecteurs imposent des consignes chiffrées ou des notes planchers, parfois accompagnées de menaces implicites. Ainsi, Une IPR aurait découragé les collègues souhaitant mettre une note inférieure à 5 en menaçant de

lire chaque copie ainsi notée. Beaucoup d'enseignants déplorent également la fixation d'une moyenne préalable imposée souvent comprise entre 11 et 12 que chaque professeur est supposé atteindre par n'importe quel moyen. La sincérité de la correction et l'autonomie professionnelle des professeurs est donc considérée comme remise en cause par ces exigences qui l'emportent désormais largement sur la confiance dans la qualité professionnelle de chaque enseignant. La question des révisions de notes révèle une opacité croissante du dispositif. Seuls quelques répondants ont eu connaissance de réunions restreintes de réexamen des notes, parfois après remontée automatique des moyennes. Certains mentionnent des hausses arbitraires (+2,88 points en moyenne pour un collègue) sans consultation préalable. Ce pilotage algorithmique et administratif des résultats met à mal le principe de souveraineté du correcteur et nourrit un malaise professionnel déjà ancien.

Plusieurs collègues relatent des situations de fraude non reconnues ou étouffées, voire de propos relevant d'une qualification pénale que l'on préfère édulcorer, ce qui renforce le sentiment de défiance envers l'institution sur la question de la sincérité même de l'examen et de son équité. La question de la multiplication des moyens de fraude et de l'identification des copies incriminées renforce par ailleurs la complexité de la correction. Cette dernière n'est plus seulement un exercice d'évaluation mais un exercice d'identification et de suspicion qui ne fait pas partie de notre cœur de métier. Là encore, l'administration doit réfléchir aux moyens mis en œuvre pour lutter contre la fraude durant les épreuves et ne pas faire reposer cette tâche sur les enseignants suffisamment exposés au discrédit pour ne pas se voir confier des tâches qu'il leur est impossible de remplir. Cette perte de sens alimente une impression d'hypocrisie institutionnelle et de mise à l'écart du corps des enseignants dans leurs compétences les plus essentielles.

L'oral de rattrapage : une épreuve vidée de sens et un désastre organisationnel

La part consacrée à l'oral de rattrapage confirme les failles structurelles béantes de l'évaluation en série technologique. Les convocations sont tardives et arrivent parfois la veille de l'épreuve, les consignes sont floues. Pratiquement tous les collègues qui ont répondu expliquent avoir été victimes de convocations inutiles, ayant dû rebrousser chemin parce que les effectifs attendus ne correspondaient pas aux effectifs réels. On peut souligner que ces déplacements inutiles ne font l'objet d'aucun dédommagement financier, même symbolique et que l'administration depuis deux ans semble les avoir intégrés dans son organisation à moindre coût. L'oral de rattrapage se concentrant désormais sur les épreuves de spécialité et de philosophie du fait de la généralisation du contrôle continu, la philosophie y joue un rôle disproportionné au regard de son coefficient minuscule en série technologique. L'épreuve elle-même a perdu radicalement de son sens et paraît de plus en plus improvisée aussi bien au sein des lycées d'accueil que par le SIEC ou les DEC.

On signalera en outre que les convocations ne prennent nullement en compte les situations particulières comme celle de cette collègue handicapée convoquée loin de chez elle de manière inexplicable. Un collègue a été menacé en septembre d'une journée de retenue salariale alors qu'il s'était présenté au sein du lycée supposé l'accueillir, le personnel ne lui ayant pas fait signer la fiche de présence. Son cas a été régularisé parce que l'incident n'était pas isolé au sein de ce jury.

L'épreuve est également désertée par de nombreux candidats qui ne se présentent pas ou n'ont pas préparé leurs listes. On en sait s'il faut attribuer cette négligence massive à des élèves peu rigoureux ou à des collègues oublieux, mais il est certain que l'examineur doit désormais jouer en plus de son rôle celui de fournisseur de textes, ce qui montre une décharge générale de responsabilité sur autrui. Cette désorganisation nuit à la crédibilité de l'épreuve et renforce le sentiment d'amateurisme institutionnel. On connaît peu d'institutions qui considéreraient de tels dysfonctionnements organisationnels comme partie intégrante de son fonctionnement sans qu'il y soit apporté remède.

Des obstacles à une mission pourtant essentielle

Les résultats du questionnaire 2025 dressent un constat sévère : l'épreuve de philosophie en voie technologique ne parvient plus à remplir son rôle d'évaluation juste et formatrice. Derrière les chiffres, c'est la lassitude d'une profession qui se lit, confrontée à un dispositif opaque, standardisé et déconnecté de la réalité des élèves. La faible reconnaissance institutionnelle, le poids dérisoire du coefficient et la logique de pilotage comptable accentuent le sentiment d'inutilité. Pourtant, les collègues continuent d'y

voir un espace de transmission et d'exigence intellectuelle. La philosophie y survit par la conviction et le professionnalisme de ses enseignants — mais il devient urgent que l'institution redonne sens, temps et cohérence à cet examen.

3. La spécialité « humanités, littérature et philosophie » au baccalauréat 2025

Nombre de copies à corriger

35 collègues (sur 258 enregistrements complets pour cette rubrique) signalent avoir fait passer l'épreuve avec une moyenne de 65 copies à corriger, mais avec un minimum de 34 et un maximum de 110. On constate donc une grande disparité en fonction des centres d'examen.

Les réponses concernant le nombre de copies à corriger par jours ouvrables montrent concrètement que cette différence de charge de travail peut mettre en difficulté certains correcteurs. Sur 25 réponses correspondant à 299 copies, la moyenne de copies par jour ouvrable semble rassurante : 12. Mais un collègue en a 2 à faire par jour, un autre en déclare... 33 – est-ce une erreur de calcul ? une situation particulière ? Deux autres réponses indiquent que la correction des copies de HLP a, le plus souvent, été couplée avec l'obligation de s'occuper de faire passer le grand oral ; elles signalent que cela peut conduire à une surcharge dans les obligations liées aux épreuves du baccalauréat : *« j'étais convoqué au GO pendant le temps de correction des copies de HLP !!! Trois jours pleins, sans compter les déplacements et la fatigue. Cela a beaucoup réduit le temps sur les jours ouvrables pour la correction des copies. J'ai fini 10 mn avant la fin du temps accordé... »* « Je m'étonne, écrit un autre collègue, que les correcteurs d'HLP convoqués comme examinateurs au grand oral aient reçu le même nombre de copies à corriger que les autres, alors qu'ils avaient, dans les académies franciliennes, un jour et demi ouvré en moins que ceux qui n'étaient pas convoqués au grand oral. »

Sur les sujets

Tout d'abord, quelques collègues rappellent avec dépit le maintien d'une inégalité de traitement des candidats liée aux deux jours d'examen avec des sujets différents : *« L'absence d'équité (types de textes, thèmes et questions différents) flagrante ne semble poser problème à personne. »* Ou encore, un autre collègue écrit : *« Je ne comprends pas pq il y a 2 jours, il faudrait revenir à un seul jour, pour tous. »*

A l'exception d'un collègue qui estime qu'on a eu de *« beaux sujets »*, diverses critiques sont formulées à l'encontre des sujets proposés.

- Sujet 1. Le texte de Condorcet est jugé par un collègue *« trop long »* pour une épreuve de deux heures. *« Difficile »* dit un autre. Une personne souligne que *« le texte de Condorcet, pourtant d'accès aisé, a généré de la paraphrase et trop peu de travail conceptuel »*.
- Sujet 2. La formulation de l'essai philosophique (*« peut-on conserver son humanité dans des circonstances qui risquent de nous en dépouiller ? »*) a été critiquée par quatre correcteurs : *« trop complexe et trop longue pour l'épreuve de HLP »* ; *« maladroite »* ; *« la question est mal formulée. Cela demande aux élèves un effort d'analyse supérieur à la philosophie du tronc commun : analyser la notion d'humanité, les circonstances, le dépouillement et la possibilité. »* *« L'intitulé de l'essai philosophique a engendré un "effet liste" et a fait obstacle au traitement problématisé du sujet. »*

Deux collègues ont une approche plus positive : *« Les sujets d'essai étaient intéressants et réalisables contrairement à l'an dernier avec l'essai hors cadre thématique "Que gagne l'amour à être déclaré ?" »* *« Le premier était plus abordable en philo et le deuxième plus abordable en littérature. »*

Deux remarques générales sur les sujets donnés en HLP adoptent un recul critique sur les épreuves : *« L'essai, littéraire aussi bien que philosophique, reste un exercice dont les attendus sont flous. »* *« En littérature, on interroge beaucoup sur la fonction de la littérature. En philosophie, les sujets commencent à tourner chaque année autour du concept d'humanité qui revêt divers sens. »*

Les commissions d'entente et d'harmonisation

L'utilité des commissions d'entente n'est pas remise en cause : la correction de copies-tests est jugée utile. Toutefois, selon les académies, ces réunions ont eu lieu en présentiel ou en distanciel. Dans ce

dernier cas, le rôle des collègues coordinateurs est déterminant pour que cela se passe bien. Certes, un collègue souligne avec enthousiasme l'efficacité de ce dispositif : *« Ça y est ! La mayonnaise a pris. L'entente entre professeurs de lettres et de philo a été impeccable. Le rôle des chargés de mission côté littérature et côté philo a beaucoup joué »*. Mais d'autres estiment que certains de ces collègues se font trop pressants et n'écoutent pas assez les autres correcteurs. *« Quelques collègues, pressentis pour préparer la réunion d'entente, se sont un peu trop vite érigés en prescripteurs et, à mon sens, ont surnoté des copies médiocres et ont sous-noté de bonnes copies auxquelles il reprochait de trop citer des auteurs - en somme d'avoir de la culture. L'IPR a approuvé que des copies soient sur notées au point d'obtenir la même note que des copies qui me paraissaient - et pas qu'à moi - bien supérieures. Bref, toute l'échelle des notes n'a pas été utilisée (...) les réunions en distanciel favorisent ce genre de dérive et rendent très difficile un vrai travail collégial »*.

Les commissions d'harmonisation ont été organisées en présentiel avec l'ensemble des correcteurs dans l'académie de Bordeaux, ailleurs parfois en petit comité sans convocation des autres correcteurs – *« seuls y participaient les coordos (4 en philo, 4 en lettres) et les 2 IPR »* précise un collègue - et dans d'autres cas, en distanciel avec l'ensemble des correcteurs qui voulaient se libérer : *« Une visio était organisée par les coordos. Libre à chacun d'y participer ou non »*. Deux correcteurs signalent les problèmes du distanciel : *« La réunion a eu lieu en visioconférence, dans des conditions chaotiques (errance des correcteurs entre des "salles virtuelles" qu'ils ne parvenaient pas toujours à rejoindre, longues plages de silence après la lecture des copies (les collègues préférant donner leur avis par le chat ou n'étant pas derrière leur ordinateur), exclusion de tous les correcteurs une demi-heure avant la fin de la réunion à cause d'un mauvais paramétrage de sa durée). Il faut impérativement réclamer des réunions en présentiel. »* *« Réunion en distanciel : peu utile car difficile de se concentrer et de s'impliquer dans les échanges. »*

Un collègue signale que cette réunion de suivi s'est faite dans son académie *« à la demande des 4 correcteurs de philo... »*. Un autre écrit que *« [sa] position dans l'académie garantit qu'il n'y en a pas eu »*. Enfin, trois collègues signalent des problèmes d'organisation assez surprenants : *« 5 correcteurs présents seulement car la réunion tombait sur un jour de grand oral. »* *« Elle a eu lieu en visioconférence et nous n'en avons été informés que le dimanche à 23 h pour le lundi à 14 h alors que j'interrogeais pour le GO à 50 km de distance le lundi matin. J'ai considéré que tout cela manquait de sérieux. »* *« Pas participé car grand oral mais informée le jour même par Siec. »*

En somme, il n'y a concrètement aucune règle commune. Et des dysfonctionnements sont signalés dans l'organisation des travaux des commissions - notamment dans celle des commissions d'harmonisation.

Importance des commissions d'harmonisation ?

Deux correcteurs estiment que ces réunions sont de fait inutiles : *« comme l'entente s'était bien passée, l'harmonisation était "inutile". Tant mieux. »* *« Comme tous les ans, je trouve cette réunion inutile »* Pourtant, force est de constater que ces commissions d'harmonisation ne sont pas sans enjeux, notamment du point de vue de la justesse de la notation et des moyennes à obtenir.

Une personne donne ainsi son point de vue sur la commission à laquelle elle a participé : *« Nous avions accès aux notes et nous pouvions visualiser les copies des collègues. Or ce qui ressort, c'est que certains d'entre eux ne savent pas noter de manière juste. Un seul paquet de 40 copies a vu ses notes remontées sur toute l'académie. Mais ce n'était pas le seul paquet noté trop sévèrement à mon avis. »* Un autre collègue justifie sa critique d'une évaluation trop dure par la nécessité de s'aligner sur les autres spécialités concurrentes : *« La notation en HLP est trop sévère par comparaison avec toutes les autres spécialités. »*

Beaucoup de collègues signalent, à l'inverse, les incitations fortes à augmenter les notes : *« l'inspecteur nous a encouragé à la bienveillance, à retenir tout ce que la copie a de positif, en disant clairement qu'il fallait atteindre une moyenne générale nationale ou académique autour de 13... comme l'an passé... »* Lors des réunions d'harmonisation, l'incitation est forte et la culpabilisation de ceux qui notent parfois en dessous de 3-4/10 est omniprésente. *« Il nous a été demandé d'augmenter de 1 à 2 points chaque copie »* Et ce ne sont pas seulement des pressions comme le souligne cet autre témoignage : *« J'ai su que certains collègues avaient vu leurs notes remontées »*.

L'oral de rattrapage en HLP

Une réponse signale la méconnaissance chez certains collègues des conditions de cet oral mis en place avec la réforme Blanquer : « *Attention à la composition du jury. Mettre des personnes informées de cette épreuve !* » D'autres réponses montrent que l'institution elle-même n'est pas bien au courant de la nature de l'épreuve : « *L'établissement avait bien préparé les oraux, mais le Rectorat n'avait pas indiqué si nous étions convoqués en tronc commun ou en HLP. Donc il a fallu réattribuer les candidats.* » Plus grave encore, ce témoignage d'une collègue : « *je me suis retrouvée avec la collègue de lettres, impossible de la renvoyer de mon propre chef, on est restées à 2, on a été très bienveillantes, je l'ai raconté à mon IPR qui m'a dit qu'on aurait dû ne pas rester à 2. L'élève a eu le bac, donc il n'y aura pas de critique. On était convoquées à 2 dans le même jury. Arrivée première, j'ai donné le sujet, elle s'est adaptée, nous nous sommes bien entendues ensuite. Elle notait plus large, on a coupé la poire en deux. L'élève ne s'est pas démonté, on a cherché à le rassurer. Un couac, qui ne se reproduira plus je l'espère. Je suis sur place, la collègue non.* »

Au vu des multiples dysfonctionnements signalés, on comprend un peu mieux le collègue qui déclare dans sa réponse au questionnaire n'avoir « *aucune envie* » de corriger les épreuves de HLP. Une chose est sûre : les conditions dans lesquelles les travaux de correction de l'épreuve du baccalauréat de la spécialité « Humanités Littérature et Philosophie » s'effectuent méritent, de toute évidence, d'être repensées.

4. Le grand oral au baccalauréat 2025

Peu de collègues, 14,8 %, ont été convoqués pour faire passer le grand oral, certains seulement comme jury de réserve. En moyenne, ils étaient convoqués pour deux journées. Un cinquième des collègues concernés (21,2 %) a dû interroger des candidats dont le sujet portait sur une spécialité autre qu'HLP. La majorité des répondants pensent savoir que leur nombre de copies a été diminué en raison de leur convocation au grand oral. Certains mentionnent 20 copies en moins au total, ou 15 copies en moins par jour de grand oral.

Les collègues jugent les sujets choisis et les prestations des candidats très disparates. Certains sujets, correspondant peut-être à une passion du candidat, sont jugés très intéressants. Cependant, il est relevé presque systématiquement un écart entre une première partie où les candidats peuvent tenter de sauver les apparences en récitant un exposé et une seconde partie où ils s'avèrent incapables « *d'expliquer la moindre chose de leur propre exposé* », du vocabulaire utilisé aux références mobilisées. Cette tendance semble s'être accrue lors de cette session, vraisemblablement sous l'effet du recours aux IA.

La présence de l'examineur « *naïf* » est perçue comme un handicap lorsque celui-ci ne reste pas à sa place de « *candide* » et prétend savoir ce qu'il ignore.

Les collègues sont très critiques de cette épreuve qui laisse place à « *des impensés sociaux* ». Le référentiel de notation fait la part belle à l'aisance orale, désavantageant ainsi les candidats « *qui perdent leurs moyens* » malgré leur sérieux ou qui peinent à s'exprimer malgré une réflexion philosophiquement intéressante. La capacité même à trouver des sujets « *personnels* » est bien souvent fondée sur des pratiques artistiques extra-scolaires.

Tout en lui reconnaissant un intérêt occasionnel, les collègues portent un jugement globalement négatif sur cette épreuve qui se fonde beaucoup sur les apparences et favorise les inégalités. Tout le monde s'accorde à trouver que cette épreuve bénéficie d'un coefficient beaucoup trop élevé compte tenu du faible travail fourni pour sa préparation.

Les postions de l'Appep :

Augmentation du coefficient de la philosophie de tronc commun à 10 en terminale générale et à 6 au moins en terminale technologique.

L'épreuve de philosophie doit précéder de dix jours les épreuves de spécialité, condition d'une correction sereine et équitable, condition impliquée par la lourdeur des lots de copie en philosophie.

Les réunions d'entente et d'harmonisation doivent se faire en présentiel, sans consigne de moyenne définie *a priori*. La participation en visioconférence doit rester optionnelle.

L'Appel réclame une plus grande vigilance des concepteurs de sujets HLP : la difficulté doit être égale entre les deux jours d'épreuves.

La vigilance est également nécessaire pour éviter la redondance et la répétition dans les sujets de tronc commun.

Pour un déplacement de l'épreuve de « grand oral » à la fin de la première, si cette épreuve est maintenue.

Pour une réflexion sur la manière d'utiliser efficacement des ressources de l'oralité, dans le cadre des enseignements disciplinaires et toujours en lien avec l'acquisition et la mobilisation de connaissances.

III. Perspectives d'ensemble

1. Renforcer la place de la philosophie dans le système scolaire

Invités à se prononcer sur ce qui leur semblerait permettre de renforcer la place de la philosophie dans le système scolaire nos collègues donnent cette année des réponses qui varient assez peu de celles de la dernière enquête.

Une grande part d'entre eux constate que la philosophie est déconsidérée, non seulement du fait de son maigre coefficient, mais également parce que les heures de philosophie, seules heures avec celles d'histoire-géographie à rassembler tous les élèves d'une même classe, *« sont utilisées pour tout ce qui d'ordre administratif ou ludique ou extra-scolaire »*, parfois placées, dans certains établissements, en fin de journée, tout ceci contribuant à la faire apparaître comme *« négligeable »*.

Un coefficient à ajuster

Dès lors on n'est pas surpris, cette année encore, de constater un large consensus sur la nécessaire augmentation du coefficient de la philosophie au baccalauréat dans les deux voies (générale et technologique), *« façon d'indiquer aux élèves une certaine considération pour la discipline »*, mais aussi d'ajuster celui-ci *« à la quantité d'efforts fournis »*.

Un grand nombre de professeurs font remarquer que *« le grand oral demande beaucoup moins de travail que la philosophie, surtout à l'ère de l'IA, mais rapporte autant [en réalité : plus] de points »* et que *« la philosophie compte moins que le français en voie générale, et en voie technologique moins que le sport »*. Il semble dès lors justifié de réduire le coefficient du grand oral, ou d'imaginer que l'épreuve de philosophie compte au moins autant que les épreuves anticipées de français.

Une plus large fréquentation de la discipline

Pour renforcer la place de la philosophie dans le système scolaire, de nombreux collègues affirment qu'il faudrait qu'elle y soit davantage présente. Si la familiarité avec la discipline semble nécessaire aux élèves pour parvenir à une plus grande maîtrise et si un bon nombre des collègues appellent de leurs vœux l'augmentation du nombre d'heures l'année de l'examen (*« afin de compenser la dispersion qui caractérise désormais l'année de terminale »*), ils estiment aussi, plus majoritairement, que fréquenter la philosophie avant l'année de l'examen *« leur permettrait de [la] découvrir avec plus de sérénité et moins de crispation »*. À cet égard les propositions sont diverses : certains collègues envisagent que la philosophie devrait entrer dans le tronc commun en première à raison d'une ou deux heures, d'autres qu'elle pourrait être présente dès la seconde, voire avant, même sous une forme optionnelle. L'idée avancée est celle d'une découverte progressive de la philosophie, *« allant crescendo jusqu'en terminale »*, mais sans diminuer le volume horaire nécessaire à la préparation de l'examen en classe de terminale.

Pour certains la familiarisation avec la discipline peut aussi consister dans le fait de *« veiller à ce que davantage de professeurs de philosophie assurent l'EMC »*, pour d'autres, par l'association de la philosophie avec les autres disciplines (sans limiter celle-ci à son association avec les lettres) *« pour montrer l'utilité de celle-ci partout »*.

Mais si les collègues espèrent qu'il soit donné plus de place à la philosophie dans l'enseignement secondaire, certains espèrent également sa plus grande présence dans le supérieur. Il s'agirait par exemple, selon certains, d'*« accorder une place à la philosophie dans les cursus de l'enseignement supérieur »*, ou, selon d'autres, d'*« augmenter le nombre d'heures de philosophie en CPGE scientifique »*.

Des ajustements nécessaires pour mieux préparer les élèves

Un programme restreint en voie générale

Un grand nombre des professeurs de philosophie estiment que le programme est trop lourd dans la voie générale et qu'il s'agirait de diminuer le nombre de notions ou d'augmenter le nombre d'heures

hebdomadaires « *pour avoir plus de temps pour travailler* » et « *pour mener à bien notre mission principale : favoriser la réflexion personnelle* ». Une minorité de collègues (moins de 5 %) appellent à considérer une modification des programmes (« *avec des attendus plus clairs* », ou articulés autour de « *problèmes* »).

Un dédoublement systématique en voie technologique « *au-delà de 25 élèves* » précisent certaines réponses. De façon plus générale un certain nombre de collègues forment le souhait d'une diminution du nombre d'élèves par classe « *comme c'est le cas en langues et dans certains cours de science* ».

Rendre possibles les nécessaires entraînements dans les conditions de l'examen

La complication des emplois du temps et la difficulté, avec le recours aux IA, de donner des devoirs maison ont rendu plus impérieuse la nécessité d'organiser des devoirs surveillés, seule manière de préparer réellement les élèves à l'examen. Dès lors les collègues attendent un appui de l'inspection et du ministère pour permettre dans chaque établissement l'organisation de devoirs surveillés (au moins un devoir en 4 h chaque trimestre, énonce la majorité d'entre eux) ou pour prévoir des plages régulières dans les emplois du temps pour ceux-ci.

Revoir l'évaluation terminale

Certains collègues envisagent plus marginalement (9 %) de possibles ajustements de l'épreuve terminale, qu'il s'agisse de la clarification de ses attendus, ou de la nature des épreuves (introduction en plus de l'épreuve écrite, d'un oral de philosophie, « *ce qui permettrait d'augmenter le coefficient* », limitation de l'épreuve écrite au seul exercice de la dissertation « *pour ne pas avoir à se disperser dans la préparation annuelle* »).

Une place dégradée par les réformes et Parcoursup

« *La réforme Blanquer a condamné la philosophie à un rôle ornemental* » affirme un collègue, ce qui reflète le sentiment majoritaire. Ainsi nombreux sont ceux qui espèrent son retrait afin notamment de « *déparcoursupériser les esprits* » : « *la place de la philosophie ne peut être renforcée que si elle est dans un ensemble qu'il faut rénover profondément à la suite des dégâts notamment des réformes Blanquer et de la réforme des concours* ».

2. L'avenir du baccalauréat

La grande majorité des collègues perçoit le baccalauréat réformé comme « *un signifiant vide* » dénué de toute valeur, il ne témoigne plus des capacités des élèves à réussir dans le supérieur, il est devenu sans réel enjeu. Sa dévaluation est principalement attribuée à l'introduction du contrôle continu qui aurait engendré une « *pression à la notation indulgente tout au long de l'année* » et à la soumission du baccalauréat à Parcoursup : « *les élèves sont davantage préoccupés par résultats Parcoursup que par leur résultat au baccalauréat qu'ils sont à peu près certains d'avoir* ». Les collègues craignent la prochaine disparition du baccalauréat alors même qu'ils affirment la nécessité et la valeur de principe de celui-ci.

Si très marginalement certains collègues souhaitent sa passation en contrôle continu intégral, ce n'est pas qu'ils espèrent positivement par celui-ci une évaluation plus juste des compétences des élèves, mais parce qu'ils se désespèrent de devoir participer à ce qui est devenu pour eux « *une hypocrisie* ».

Aussi, pour lui redonner sa pleine valeur et son rôle, les collègues appellent-ils au rétablissement des épreuves anonymes, nationales et terminales dans toutes les disciplines et à l'annulation du contrôle continu « *pour en revenir à un bac plus égalitaire et qui permet de tâtonner et de se tromper pendant l'année* », ainsi qu'à la seule prise en compte des résultats de ces épreuves pour l'admission dans le supérieur. En somme « *nous devrions [rendre au baccalauréat le] rôle qu'il n'aurait jamais dû perdre, celle d'un diplôme qui atteste des capacités du candidat qu'il obtient à se lancer sereinement dans les études supérieures de son choix. Et ce sont les résultats du baccalauréat qui devraient jouer comme*

critère de sélection des candidats sur Parcoursup. Il faudrait, conséquemment, cesser de faire intervenir des notes obtenues en contrôle continu ».

Les positions de l'Appep :

Pour le retour à des épreuves nationales, finales et anonymes dans toutes les disciplines, condition d'une évaluation équitable des candidats et d'apprentissages réellement formateurs et préparant réellement à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Pour un coefficient de 10 dans la voie générale et pour un coefficient d'au moins 6 dans la voie technologique.

Dépouillement du questionnaire et rédaction de la synthèse : Valérie Bonnet, Karine Cardinal, Michel Delattre, Nicolas Franck, Didier Guillomet, Frédéric Ménager, Sandra Mévrel, Bertrand Nouailles, Marc Pavlopoulos et Vincent Renault.